Deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire

SENS ET PORTéE DE L'Économie SOLIDAIRE

Centre International de rencontres Thomas More de la Tourette (69)

Du 5 au 7 février 2002 – Lyon

Université Lumière-Lyon$_2$

Centre Auguste et Léon Walras - Institut des Sciences de l'Homme - Atelier Finance, Exclusion et Activité

14, Av. Berthelot - 69363 Lyon Cedex 07 - cwalras@ish-lyon.cnrs.fr

Pantaleo RIZZO
Via Costantino, 54
Italie - 73025 Martano (LE)
Tél. 0039 0836 57.57.72
pantaleo.rizzo@libero.it

Doctorat de sociologie, Grenoble II

(CSRPC) - Centre de Sociologie des

Représentations et des Pratiques Culturelles

Pantaleo RIZZO

L'économie reliante

Reliance de l'économie sociale et solidaire et reliance de l'économie multilatérale

Introduction

L'économie sociale veut intégrer dans son champ d'action et de relation une multitude de services solidaires qui sont produits le plus souvent par des organisations ayant forme associative. Ces sont notamment les services collectifs de proximité, les services à la personne, les services financiers pour la création d'activités de production. Ainsi faisant, elle devient une économie sociale et solidaire.

Parmi ces derniers services, l'économie sociale et solidaire veut inclure aussi deux pratiques que,

depuis 25 ans, des femmes et des hommes expérimentent un peu partout dans le monde. L'une est faite par une comptabilité constituée de comptes titrés aux adhérents, l'autre est faite par la circulation de billets. La première pratique est celle des expérimentations qui sont connues sous les dénominations de LETS (Local Exchange and Trading System), SEL (Système d'Échange Local), TR (Tauschring), BdT (Banca del Tempo), REL (Rete di Economia Locale) et SRI (Sistema di Reciprocità Indiretta). La seconde pratique commune est celle des expérimentations qui sont connues sous les dénominations de Ithaca Hour, Otra Bolsa de Valores, RGT (Red Global de Trueque), SEC (Système d'échange Communautaire), TCCS (Thailand Community Currency Systems).

Il s'agit de pratiques nouvelles auxquelles très peu de recherches ont été réalisées. L'économie sociale et solidaire peut les intégrer dans son champ d'action et de relation ou faut-t-il penser à une relation entre deux différents champs ?

Le champ de l’économie sociale et solidaire

Avant de répondre à cette question, il convient d’explorer le champ d’action et de relation de l’économie solidaire. L’analyse se fera autant sur l’approche théorique que l’économie sociale et solidaire a appliquée sur ces expérimentations que sur la conséquente action politique des pouvoirs publics.

L’approche théorique

« Ce n’est ni le statut d’association (toutes les associations ne relèvent pas de l’économie solidaire et certaines sociétés par action en font partie), ni l’objet de leur activité, qui permettent d’intégrer telle ou telle organisation dans le champ de l’économie solidaire. On constate que dans un espace public de proximité il y a libre association de personnes pour mener en commun des actions contribuant à des emplois ou à des revenus (y compris en nature), c’est-à-dire à des activités ayant un contenu économique plus ou moins important, qui renforcent la cohésion sociale par l’activation de nouveaux rapports de solidarité. Les promoteurs de ces activités mettent généralement en avant un certain nombre de caractères propres : des finalités sociales sont clairement revendiquées de même que des principes démocratiques de fonctionnement. Il s’agit à la fois d’un engagement social et d’une initiative économique. On constate un ancrage territorial fort à caractère collectif répondant à un besoin collectif, qui contribue effectivement à un développement local de façon directe (si l’on pense au micro financement ou aux régies de quartier par exemple) ou indirecte (dans le cas du commerce équitable notamment). […] Si certaines activités de l’économie solidaire peuvent induire des prestations gratuites pour des usagers, on constate que l’économie solidaire est capable de produire des biens et services que les clients ou les bénéficiaires paieront non à un prix de marché unique pour tous mais selon la capacité contributive de chacun (la solidarité étant ainsi activée par cette différenciation des personnes). C’est essentiellement sur la base de l’hybridation des ressources e des dynamiques qu’elle crée que l’on peut (en l’absence d’une définition légale) adopter des critères permettant de qualifier telle ou telle institution comme relevant ou non du champ de l’économie solidaire. »[1]

Pour éviter que certaines personnes effectuent gratuitement ce que d’autres personnes sont payées pour faire, Alain Caillé a indiqué que c’est « une dynamique d’*hybridation* [B. Eme, J.-L. Laville], de *polygamie* [A. Salsano] qu’il faut penser et impulser »[2]. La dynamique d’hybridation à impulser devrait articuler les comportements économiques relevant (pour reprendre les catégories de Karl Polanyi[3]) à la foi du marché, de la redistribution (par l’administration publique ou par l’administration domestique) et de la réciprocité. L’hybridation des ressources provenant du marché (les recettes tirées de l’activité elle-même) et de celles provenant de la redistribution (les cotisations des membres de l’association, les subventions publiques et les activités de bénévolat) est facile à faire. L’économie sociale et solidaire voudrait faire aussi l’hybridation des ressources provenant des expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, et aussi de celles provenant des expérimentations Ithaca Hour, Otra Bolsa des Valores, RGT, SEC et TCCS. Pour y parvenir, elle a formulé des concepts et avancé des hypothèses.

Toute monnaie est argent

En 1994, Bernard Lietaer[4] a interprété les expérimentations LETS et SEL comme des formes d'argent communautaire. En 1996, C.C.Williams[5] a posé la question si les LETS n'étaient pas une nouvelle source de travaille et de crédit pour les pauvres et les chômeurs, vu qu'ils font recours à une « unité locale de monnaie ». R.Lee[6] a posé la question si les expérimentations LETS n'introduisent pas une monnaie morale pour la construction sociale d'une économie locale. En 1997, pendant une transmission télévisée italienne du TG1[7], le sociologue Luciano Gallino a soupçonné que le recours des gens aux expérimentations LETS, SRI et BdT pouvait cacher l'intention de frauder le fisc, tandis que l'animatrice Adele Grisendi a affirmé que les adhérents à l'expérimentation BdT faisaient du bénévolat.

En 1997, l'économiste Serge Latouche a affirmé que « SEL et œconomie néoclanique sont des formes de dissidence par rapport à la norme ; ce sont aussi des formes de résistance à la mondialisation de l'économie, c'est-à-dire à l'*économicisation* du monde ».[8]

En 1998, Bernard Lietaer[9] a consigné à la Commission Européenne un rapport où il propose l'application d'une stratégie de politique sociale qui contemple deux circuits. Dans son rapport, il a considéré que les expérimentations LETS, SEL, Time Dollar, Ithaca Hour, etc., sont des systèmes avec argent complémentaire (*complementary currency Systems*) à l'argent national et donc à l'Euro. Il a imaginé une personne qui met en relation le circuit de l'« économie coopérative », des « échanges communautaires », de l'« argent complémentaire » et du « capital social » avec le circuit de l'« économie compétitive », des « échanges commerciaux » et du « capital financier ». Bernard Lietaer a donc considéré qu'il y a diversité des systèmes économiques monétaires, mais aussi que toute monnaie est argent. Dans la même année, des articles regroupés dans la revue française Silence[10] ont associé les expérimentations LETS et SEL à celles de « monnaies locales » du XIX^{e} et du XX^{e} siècle.

La réciprocité est fondée dans le cadre de l'association

Des chercheurs du M.A.U.S.S. (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales), ont mis avec force l'accent sur la relation entre monnaie locale et intégration sociale. En 1999, Patrick Viveret a affirmé qu'il est possible de distinguer plusieurs traits communs de toutes ces expérimentations : « D'abord elles s'inscrivent toutes dans une logique de transformation profonde des échanges entre les êtres humains et allient les logiques de résistance et de proposition : résistance contre l'exclusion sociale que provoque le manque de monnaie mais aussi, très vite, proposition d'une autre logique qui permet à tous quel que soit l'âge, le statut, la possession ou non d'un emploi, de retrouver une capacité d'échange, la reconnaissance de sa place aux yeux d'autrui et la reconquête de l'estime de soi. »[11] Il a considéré « essentiel d'inscrire ces perspectives d'échange dans le cadre d'une économie plurielle non réduite aux fonctions du seul marché. Si celui-ci est nécessaire car il permet d'organiser l'échange en situation de neutralité affective entre des humains (je ne suis pas obligé d'aimer quelqu'un pour échanger avec lui), il n'abolit pas deux autres fonctions anthropologiques essentielles qui sont la sphère du don et de l'échange réciproque non marchand, d'une part, et la sphère de l'économie publique qui marque l'appartenance des individus à une communauté politique faisant des choix collectifs, d'autre part. Lorsqu'on refuse cette pluralité soit en subordonnant tous les échanges à une économie publique administrée (fait totalitaire) soit comme c'est aujourd'hui le cas a une 'société de marché' qui envahit toute la sphère de l'échange, on fragilise en profondeur le lien social ; alors le marché lui-même, faute de

régulation, est absorbé par la logique de puissance du capitalisme, industriel hier, informationnel aujourd'hui. »[12]

L'inscription de toutes ces expérimentations dans le cadre d'une économie plurielle valorise certainement le comportement économique de réciprocité, mais il n'arrive pas à lui reconnaître un ordre véritable. Alain Caillé, directeur de la revue du M.A.U.S.S., a affirmé que « L'étonnant développement récent des monnaies locales (LETS anglais, SEL français, etc.) est une merveilleuse illustration du bien-fondé des propos qui précèdent. Dès qu'elles se créent et comme par enchantement, des besoins qui ne trouvaient pas satisfaction, une capacité d'œuvrer et de s'employer qui ne parvenait pas à s'exprimer, tout cela devient subitement possible et se trouve comme révélé par la seule magie de la réciprocité objectivée dans ces nouveaux médias conviviaux, fondés sur la confiance et l'interconnaissance. Notons pourtant que le troisième principe, celui de la réciprocité, ne fonde pas un ordre qui serait à proprement parler *économique*. Puisqu'il ne produit d'effets économiques que parce qu'il est de part en part social, socialisé et socialisant. »[13] Il conseille à la nouvelle gauche « qu'il faut puiser les énergies principales, et que celles-ci ne demandent qu'à se former et à se mobiliser dans le cadre juridique et symbolique de l'association. »[14] Il considère l'association « dans son acception performative, qui désigne le fait de faire société, de créer du lien social. L'association est à entendre ici comme *ad-sociation*, mouvement vers la sociation, *Vergesellschaftung* (Simmel). Il y a là un pari théorique sur lequel ne pouvons nous appesantir : celui que toute forme de socialité saine et normativement désirable, tout type de rapport social qui ne naît pas de la pure contrainte physique ou de la violence symbolique est de type ad-sociatif. »[15] Alain Caillé considère donc qu'il y a diversité des comportements économiques, mais que celui de réciprocité est fondé dans le cadre de l'association.

Tout système est ordonné hiérarchiquement

En 1999, la revue Transversales Science/Culture a avancé le concept des monnaies plurielles. Selon Jacques Robin il faut « mettre en place trois types de monnaies dont les outils informatiques actuels rendent l'utilisation facile : une monnaie thésaurisable, à péremption longue […] ; une monnaie non thésaurisable, de consommation immédiate et de péremption courte […] ; une monnaie de l'économie solidaire… »[16]. Il précise que ces trois types de monnaies « bouleversent de fond en comble la donne actuelle. Ce sont évidemment les formes et les pouvoirs mêmes de création des monnaies qui soulèvent les questions les plus ardues… »[17]. Il trouve que les « monnaies plurielles pourraient alors, sous l'arbitrage d'un pouvoir politique renouvelé, répondre à la complexité croissante de l'économie. »[18] Il affirme que « l'issue économique la plus sérieuse à la crise planétaire de l'ère informationnelle c'est la cohabitation de logiques économiques à la fois complémentaires, contradictoires et aléatoires dans une économie plurielle. »[19] En analysant les monnaies de l'expérimentation SEL, l'économiste Jérôme Blanc a trouvé qu'elles « forment un système parallèle qui s'articule nécessairement au système national. » [20] Les SEL seraient « des systèmes de paiement autonomes du système monétaire national, bien que hiérarchiquement compris dans celui-ci. De tels systèmes monétaires parallèles ne se posent pas en concurrents directs des systèmes monétaires nationaux, mais en systèmes complémentaires et hiérarchiquement inférieurs. […] La société apparaît ainsi comme une communauté de paiement composée de groupes monétaires hiérarchiquement articulés. »[21]

Toutes les expérimentations monétaires, même si elles agissent dans le cadre de la proximité, devraient donc participer à une vision renouvelée de la citoyenneté et à la contribution publique. Patrick Viveret a précisé « Qu'une part de toute activité soit réservée à la collectivité afin de développer des fonctions d'intérêt général est tout à fait conforme à la philosophie de la plupart des réseaux d'échange de proximité. Simplement ils demandent que l'on puisse s'acquitter de cette

contribution sous d'autres formes que la possession de monnaie officielle si précisément l'on en manque : par exemple avec des travaux d'intérêt général ou, comme c'est le cas en Argentine, à Ithaca, ou avec le système *Time dollar* 'payant' les institutions publiques avec des formes de 'crédit-temps'. […] Nés pour l'essentiel d'un dysfonctionnement majeur de nos économies qui creusent les inégalités et rendent une portion croissante de la population insolvable, ces mouvements rendent d'abord des services éminents dans le domaine de la réinsertion et de la lutte contre la pauvreté. C'est au nom de la reconnaissance de cette fonction qu'ils ont pu bénéficier jusqu'ici d'une compréhension globalement intelligente des pouvoirs publics et de la Banque de France. Mais le premier procès d'un SEL en Ariège dont nous avons déjà parlé plusieurs fois (une condamnation annulée en appel) montre que l'on pourrait retrouver un jour les mêmes obstacles bancaires, juridiques, fiscaux, politiques que ceux qui ont bloqué historiquement ces tentatives dans les années trente ou plus récemment en France dans les années cinquante. Il est certes légitime de demander aux SEL de marquer clairement leur appartenance au lien social et politique par le respect du droit du travail et de la contribution publique afin d'éviter toute confusion ou instrumentalisation par l'économie informelle de nature délictueuse ou mafieuse. »[22]

Pour l'économie sociale est solidaire, il y a diversité des systèmes de paiement, mais tout système est un système socio-économique ordonne hiérarchiquement.

Le principe de la dialectique

Les entrepreneurs commerciaux, qui depuis longtemps ont soupçonné de subir une concurrence déloyale, ont demandé en plusieurs occasions aux pouvoirs publics de plusieurs pays de contraindre ces expérimentations monétaires à marquer leur appartenance au lien social par le respect du droit du travail e par la contribution publique. Les pouvoirs publics nationaux, toutefois, n'ont jamais attendu ni le développement de l'approche théorique de l'économie sociale et solidaire et ni les revendications des entrepreneurs commerciaux. Depuis longtemps, ils avaient commencé à les enquêter et à agir pour leur capture.

En janvier 1993, la Commission Européenne avait financé des conférences sur l'expérimentation LETS « à partir des fonds européens relatifs aux alternatives en matière économique »[23]. Successivement, les fonctionnaires des administrations publiques ont commencé à agir pour l'« évolution institutionnelle »[24] de ces expérimentations soupçonnées de gérer des systèmes monétaires de fraude. En situation de démantèlement de l'état social, ne pouvant pas les contourner, ils ont été obligés d'intervenir directement en leur appliquant la stratégie de subordination au contrôle politique et judiciaire et puis d'incorporation dialectique dans l'économie sociale et solidaire. Par la stratégie de contournement, les pouvoirs publics ignorent ces expérimentations en leur laissant nager ou noyer, car ils interviennent ou par la redistribution faite directement par l'état social ou par celle faite indirectement par l'aide à l'administration domestique. Par la stratégie de subordination, les pouvoirs publics prennent le contrôle légal ou la supervision des instruments de ces expérimentations et les forcent à opérer selon la logique des intérêts publics. Par la stratégie d'incorporation, les pouvoirs publics évitent d'intervenir directement dans la gestion des instruments de ces expérimentations, néanmoins ils cherchent à influencer les conditions de leur gestion par l'offre d'appuis institutionnels. En d'autres termes, par la stratégie d'incorporation la thèse étatique s'ouvre à l'antithèse, afin de trouver une synthèse qui le réconcilie par la formule du *public non-étatique* et du *marchand non-profit*.

La stratégie de subordination

Contre les systèmes monétaires de payement autonomes, les pouvoirs publics ont d'abord appliqué une stratégie de subordination. Les administrations publiques de l'Irlande, de l'Australie, de la Nouvelle Zélande, de la Belgique, de la France, etc., ont suivi la route entreprise par l'administration britannique, laquelle, par la lettre[25] du CAB (Citizens Advice Bureau), avertit les adhérents à l'expérimentation LETS de s'y impliquer mois de 16 heures par semaine.

En septembre 1996, le directeur de l'ONEM (Office National de l'Emploi) de Verviers, Belgique, a sanctionné un adhérent à l'expérimentation SEL de « vingt-deux semaines de suspension de chômage et 185000 francs belges d'indemnités de chômage perçues à rembourser pour ne pas avoir averti l'Office National de l'Emploi de sa participation à des trocs bilatéraux et un système d'échanges local et pour avoir exercé ainsi une activité accessoire. »[26]

En février 1996, le sociologue Smaïn Laacher a rappelé un échange de courrier entre le préfet de l'Ariège, France, et le chef de la MILUTMO (Mission de liaison interministérielle pour la Lutte contre le Travail clandestin, l'emploi non déclaré et le trafic de Main-d'œuvre). Le préfet avait écrit « que certaines populations, notamment les plus démunies, s'affranchissent complètement des circuits économiques traditionnels et en viennent à provoquer l'institutionnalisation d'une véritable économie parallèle fondée sur la pratique et le recours au travail clandestin »[27]. Le chef de la MILUTMO lui a répondu que : « La coloration 'd'entraide' qui environne ces pratiques conduit cependant à tenter de concilier l'éventuelle utilité sociale du système et le nécessaire respect de la réglementation économique comme de la législation du travail. Cette orientation, qui peut impliquer l'aménagement de certaines tolérances, suppose toutefois que les différents services de contrôle portent une attention toute particulière aux modes de fonctionnement de chaque SEL, afin que les activités de ces structures n'outrepassent par certains limites […]. De manière plus générale, il conviendra de rechercher la véritable motivation qui sous-tend l'appartenance à un réseau. Pour cela, la nature des services échangés, de même que la situation des membres du réseau constituent des éléments de fait permettant de déterminer si l'adhésion au réseau a été motivée par un réel projet d'entraide ou si, à l'inverse, il s'agissait pour l'adhérent, de développer une véritable activité économique, affranchie des obligations fiscales et sociales correspondantes. La nécessaire recherche du caractère intentionnel de travail clandestin revêt, dans ce cadre, une importance toute particulière »[28].

Le 13 août 1997, le ministère de l'économie des finances et de l'industrie a envoyé aux directeurs des services fiscaux la note « Réf SB9625630E » concernant le « régime fiscal des systèmes d'échanges locaux ». L'approche adoptée par le ministère conçoit les SEL comme des « associations ». De l'examen fait sur leur « statut », est ressorti que « L'association gère l'échange multilatéral de services en éditant un journal des offres et des demandes de services (ou de biens) et en comptabilisant les opérations réalisées au débit ou au crédit des comptes individuels des membres. Elle utilise pour ce faire une unité ce compte spécifique. Les services (ou les biens) ne sont jamais réglés en numéraire mais toujours par compensation en nature. Elle n'intervient pas dans la conclusion des transactions et notamment dans la fixation de leur prix, son rôle se limitant à une opération d'entremise (rapprochement de l'offre et de la demande) et à la gestion de la compensation multilatérale des opérations réalisées entre les adhérents. Cette activité est rémunérée, d'un part, par une cotisation et, d'autre part, selon les informations disponibles, par un prélèvement sur les opérations réalisées ». La note affirme que « Cette activité ne peut pas être exonérée », mais que « Les conséquences d'un tel assujettissement restent toutefois limitées ».

L'action pour l'évolution institutionnelle, par la stratégie de subordination, est passée à l'intervention judiciaire en plusieurs pays européens, mais le cas le plus important est celui des trois adhérents au SEL pyrénéen français. L'objet du délit était la réparation d'un toit. Sarah Two, une adhérente au SEL pyrénéen, avait demandé à deux autres adhérents de réparer le toit troué de sa

maison, afin de se réparer du froid et de la pluie de l'automne et de l'hiver qui s'approchaient. Durant la réparation, un de ses voisins dénonce le fait à la gendarmerie. Elle se rende sur le lieu, interpelle les deux adhérents, et rédige un procès-verbal pour le procureur. En septembre 1999, le procureur décide la poursuite des trois adhérents au tribunal de Foix pour « travail clandestin ». Les parties civiles étaient la Chambre syndicale des artisans et des petites entreprises du bâtiment de l'Ariège et la Fédération du bâtiment et des travaux publics. La valeur d'échange estimé pour la réparation était de 69000 Francs français pour les parties civiles, mais Sarah Two n'avait reconnu que 4 000 Grains de sel. Le procès a eu lieu à Foix le 20 novembre 1997, dont l'approche adoptée est contenue dans l'extrait de jugement, émis le 6 janvier 1998 : « les travaux effectués pour le compte de Sarah Two par Robert Evans et John McCulloch s'analysent en un contrat de louage de service dans lequel une personne s'engage à mettre son activité à la disposition d'une autre sous la subordination de laquelle elle se place moyennant rémunération ».[29] Les conclusions de ce jugement ont été la condamnation des trois adhérents au paiement de « 2000 Francs français d'amende avec sursis pendant cinq ans, pour travail clandestin et emploi de travailleurs clandestins, selon l'article L. 324.10 du code du travail. »[30] L'expérimentation SEL, par contre, n'a pas été condamnée. Elle a reçu même la reconnaissance de son rôle social. Le 17 septembre 1998, les trois adhérents au SEL pyrénéen ont été relaxés par la cour d'appel de Toulouse. L'économiste Denis Bayon a remarqué que la cour d'appel de Toulouse « n'a pas confirmé ce jugement, s'opposant ainsi à la demande de l'avocat général. Le caractère 'lucratif' de l'activité est établi ('rémunération' en grains de SEL) mais le caractère occasionnel de l'activité ayant été mis en avant, les éléments constitutifs de l'infraction de travail clandestin ne sont pas réunis. Ce jugement en appel doit certes soulager les SEL mais la reconnaissance de leur caractère lucratif laisse planer une menace sur leur développement. »[31]

Cela est ce qui c'est passé, suite à la position de l'URSSAF Midi-Pyrénéen illustrée par son directeur à *France Inter* le jour avant le procès de l'Ariège. Il s'agissait d'une position de relative tolérance : « Nous aurions facilement les moyens, du point de vue de la législation, de poursuivre ces activités pour travail dissimulé. Ça ne me paraît pas intéressant ni justifié dans la mesure où ces activités restent dans des limites raisonnables et qui correspondent à l'objectif initial d'échange local. L'idée de développer les solidarités locales me paraît une bonne chose pour tout le monde, et encore plus lorsque ça permet à des personnes en difficulté d'insertion de participer à la vie sociale. Tout ceci me paraît très positif. Mais cette démarche d'utilité sociale ne peut correspondre qu'à une démarche très limitée géographiquement et aussi économiquement. »[32]

La stratégie d'incorporation

Pendant le procès au SEL pyrénéen, plusieurs adhérents ont commencé à diminuer leurs activités et même à abandonner les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL e SRI. Pour freiner les pertes, les règlements ont été titrés comme « système non monétaire », la pratique a été considérée comme un troc fait par l'« échange de temps » et l'expérimentation a été déclarée comme ayant un'« utilité sociale ».

À la faveur des systèmes non monétaires qui pratiquent l'échange de temps, les pouvoirs publics ont appliqué une stratégie d'incorporation, mais les pertes ne se sont pas arrêtées. Les autres expérimentations n'ont même pas eu de développement en Europe : les quelques tentatives de mettre en place les expérimentations similaires à celles bloquée dans le passé ou à celle qui sont en train d'être développées sur le continent américain (le Billet horaire de Ithaca aux États-Unis, le Tlaloc de la Otra Bolsa de Valores au Mexique, le Ticket de trueque de la Red Global de Trueque en Argentine), africain (le Bon d'échange du SéC au Sénégal) et asiatique (les formes d'argent du projet TCCS en Thaïlande), ont été décidément déconseillées et parfois interdites et censurées par le pouvoirs publics.

L'action pour l'évolution institutionnelle des expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, par la procédure d'utilité sociale et par la limitation économique et géographique, a abouti en Italie : la Loi 8 mars 2000, n. 53, publiée dans la « Gazzetta Ufficiale » n. 60 du 13 mars 2000, contient des dispositions pour le soutien de la maternité e de la paternité, pour le droit à la cure et à la formation et pour la coordination des temps de la ville. L'article 27 de cette loi dispose que : « Pour favoriser l'échange de services de voisinage, pour faciliter l'utilisation des services de la ville et le rapport avec les administrations publiques, pour favoriser l'extension de la solidarité dans les communautés locales et pour encourager les initiatives de citoyens ou de groupes de citoyens, associations, organisations et organismes qui entendent échanger part du propre temps pour emplois de réciproque solidarité et intérêt, les administrations locales peuvent soutenir et promouvoir la constitution d'associations dénommées 'banques des temps'. Les administrations locales, pour favoriser et soutenir les banques des temps, peuvent disposer à leur faveur l'utilisation de locaux et de services et organiser des activités de promotion, formation et information. Ils peuvent aussi adhérer aux banques des temps et stipuler avec elles des accords qui prévoient des échanges de temps pour les destiner par des prestations d'aide mutuelle à la faveur des citoyens ou de la communauté locale. Telles prestations doivent être compatibles avec les buts statutaires des banques des temps et ne doivent pas constituer des modalités d'exercice des activités institutionnelles des administrations locales. »

La première tentative législative d'hybridation des ressources s'est révélée sous forme d'incorporation des instruments des « banques des temps » dans les instruments des associations. L'Union Européenne a commencé à suivre le même chemin. En 2000, durant la période de la présidence française, le secrétaire d'état à l'économie solidaire, Guy Hascoët, a organisé les premières « Rencontres Européennes des Acteurs de l'économie Sociale et de l'économie Solidaire », en incluant deux ateliers sur les expérimentations LETS, SEL, BdT, REL et SRI. En 2001, Guy Hascoët a incorporé l'expérimentation SEL dans une loi-cadre de l'« économie citoyenne ». Le programme pour les « Pari Opportunità » de la Commission Européenne a financé un projet de l'association « Lunaria » qui avait pour titre TIMES (Transferring Informations on non Monetary Exchange Systems). Ce projet a donné officiellement à toutes les expérimentations une nature non monétaire. Le projet est terminé en 2001 par une rencontre où il y avait des adhérents aux expérimentations SEL, BdT, REL et SRI, mais aussi des représentants du projet TCCS. La rencontre a été considérée comme la première d'une série de rencontres annuelles à dénommer ENNES (European Network of Non-monetary Exchange Systems). Pendant que ENNES commençait à être lancé, Lunaria a publié par la contribution de la Commission Européenne le « Guide aux systèmes d'échange non monétaire » en anglais, français, espagnol, grec, allemand. Dans la version italienne que les avait précédées, l'économiste Tonino Perna a affirmé qu'« Il y a une économie non monétaire moderne, dont ce volume s'occupe, qui représente, en même temps, une réponse et une voie de sortie aux mécanismes d'exclusion du marché globalisé. Une économie non monétaire qui remet au centre l'importance du 'temps de vie' comme ressource commune, à partager et valoriser, en donnant au temps de chaque être humain la même dignité. »[33]

Les sens des instruments

L'économie sociale et solidaire a tenté de étendre sa portée à toutes les expérimentations monétaires, en donnant aux monnaies des LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI le même sens qu'à celles des autres expérimentations, autant à celles bloquée dans le passé (le Billet de travail en Angleterre, le Wära en Allemagne, le Bon de premier secours de Vörgl en Autriche, le Bon-valor et le Bon d'achat en Francia) qu'à celles actuellement en cours (le Billet horaire de Ithaca aux États-Unis, le Chèque-heure en France, le Tlaloc au Mexique, le Ticket de trueque en Argentine, le Bon d'échange au Sénégal, etc.). Mais son approche a donne des bases aux pouvoirs économiques et

publics pour mettre en place leurs stratégies pour l'évolution institutionnelle de toutes les expérimentations monétaires afin de les subordonner et/ou de les incorporer dans l'ordre hiérarchique du social.

L'évolution institutionnelle des expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, vers l'économie sociale et solidaire, a été forcée de l'extérieure. Suite aux stratégies appliquées par les pouvoirs publiques, presque toutes expérimentations adoptent ou ont adopté un statut associatif. Les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, on même modifié la dénomination de leur règlement, de système monétaire à système non monétaire, mais les instruments sont restés les mêmes.

Avant que ces expérimentations soient toutes intégrées dans le champ de l'économie sociale et solidaire, il ne faudrait pas analyser les sens des ces instruments ? Aucune analyse n'a été faite pour voir s'il y a une continuité sémantique avec le sens de l'économie sociale et solidaire.

L'instrument est quelque chose d'utile, puisqu'il a le caractère du renvoi à d'autres instruments. Dans les expérimentations Ithaca Hour, Otra Bolsa des Valores, RGT, SEC et TCCS, mais aussi dans les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, le caractère du renvoi des instruments fournit des informations. Celles-ci sont fournies par l'adhérent aux autres adhérents. Si les informations sont fournies par un certain type d'instruments, il y a un type d'entente entre les adhérents, tandis que si elles sont fournies par un autre type d'instruments, le type d'entente est différent. Pour mieux éclaircir les affirmations qui seront faites, il convient de recourir à des images. Par exemple, on peut prendre huit adhérents et leur donner les prénoms de Esther, George, Louis, Sabine, Léandre, Sylvie, éric, Anita.

Les instruments d'interaction

Les expérimentations Ithaca Hour, Otra Bolsa des Valores, RGT, SEC et TCCS sont des associations. Leurs instruments sont décrits dans l'acte constitutif et dans le statut. L'acte constitutif est l'acte de naissance de l'association, tandis que le statut établit les règles d'organisation et de fonctionnement. La distinction entre statut et acte constitutif naît et de la théorie du contrat social et de la pratique d'établir en des moments différents les éléments de l'association. Toutefois les deux actes s'intègrent l'un l'autre et ont la même nature juridique.

Les instruments pour constituer

Le *formulaire d'admission à l'association* est sur papier ou sur software. L'acte constitutif établit les éléments individualisant et pour ainsi dire existentiels de l'association. La dénomination individualise l'association de façon précise afin qu'il n'y ait pas de confusion avec les autres associations. Le siège est le lieu où l'association a le centre principal de son activité. Le but est le résultat dans lequel se configure l'intention et, par rapport à la finalité, il indique un aspect déterminé et contingent. Chaque association spécifique ses règles particulières pour l'admission. Normalement, il se passe que pour s'inscrire, il faut remplire un formulaire en fournissant nom et prénom, lieu et date de naissance, code fiscal, adresses, activité professionnelle, sports et hobby. Après, il faut déclarer de s'engager à respecter inconditionnellement les normes de l'association. Enfin, il faut signer le formulaire.

La *liste des membres* est sur papier ou sur software. Chaque personne admise à l'association devient un membre. Par l'inscription dans la liste, on attribue au membre un numéro progressif d'admission.

Par l'introduction de ces deux premiers instruments, on construit l'association et les membres. Selon la théorie sociologique, il s'agit du premier contrat social. Jean-Jacques Rousseau a affirmé que « Les clauses de ce contrat […] bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté : car premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres. De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle ne peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer.[…] Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent e tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a. Si donc on écart du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants. Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »[34]

Ce premier contrat social est préconisé par Rousseau comme un gouvernement direct du peuple par lui-même, car « à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre ; il n'est plus ». L'association de Rousseau est donc une communauté (du latin, *communitas*), dont les membres ont des intérêts communs (partagés entre tous) et forment une unité, un « nous ». Les rapports entre les membres d'une association communautaire se règlent de façon communicationnelle et spontanée. Les membres sont liés par la solidarité vécue, concrète en tant que personnes concrètes. Il y a association communautaire jusqu'à quand l'association ne se constitue pas par acte public et n'obtient pas la reconnaissance comme personne juridique de la part des autorités gouvernementales. Suite à l'institutionnalisation, le lien vécu perd sa qualité communautaire pour acquérir une existence objective et, donc, l'adhésion vécue se transforme en obligations déterminées.

Ces premiers deux instruments introduisent un rapport d'équivalence indicative entre l'association communautaire et chacun de ses membres. L'association communautaire est le signifié, tandis que les membres sont les signifiants. Il ressort qu'il existe un seul signifié qui est donné avant les signifiants. Ce signifié est capable de réunir en lui-seul tous les signifiants. Le signifié est un « nous », un modèle unique qui doit être interprété. Avant de commencer à opérer, tous les signifiants sont égaux sous forme de « on ». Si chaque signifiant est également capable d'interpréter le modèle unique, alors chaque membre peut interpréter l'association communautaire.

Jusqu'à ce moment, il y a une forme d'anarchie (du grec, *anarchia*) : manque d'une demande de reconnaissance de la part d'une autorité externe et absence de chef dans l'intérieur de l'association communautaire. Si la demande de reconnaissance par acte public n'est pas expressément faite aux autorités externes, alors cette anarchie est un anarchisme qui rejette toute intervention de l'autorité étatique, ce qui permet la création de plusieurs types d'ordre. En ce qui concerne la structure relationnelle des membres, si l'absence de chef est seulement une situation momentanée, alors il s'agit d'un état de désordre qui va s'évoluer vers des ordres sociaux.

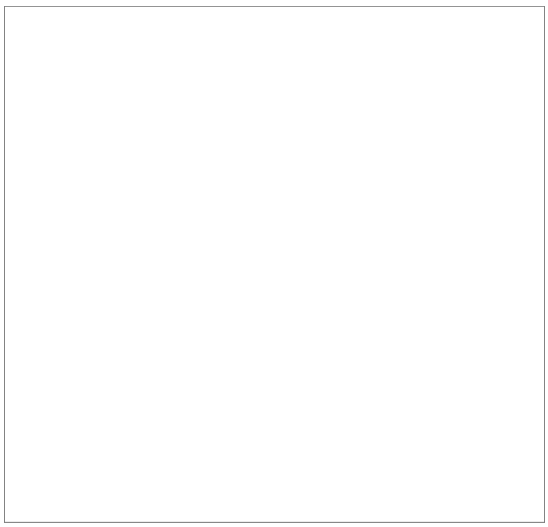

Constitution du « nous » et des « on »

L'expérimentation RGT (Red Global de Trueque) argentine est l'exemple d'association communautaire qu'on prend en considération. Heloisa Primavera a écrit : « C'est le 1er Mai 1995 qu'un groupe d'écologistes préoccupés de l'impact du chômage sur la qualité de vie de la population, crée à Bernal, à trente kms de Buenos Aires, Argentine, le premier Club de Troc, composé d'une vingtaine de personnes. »[35] Ce premier groupe de personnes s'unissant dans un but déterminé est né sur l'initiative de Carlos de Sanzo, Ruben Ravera et Horacio Covas.

Les instruments pour échanger

Le *catalogue des annonces* est sur papier ou sur software. Sur le catalogue il y a les offres et les requêtes d'objets, services et savoirs, que les membres annoncent. Les membres de certaines expérimentations, telles que Ithaca Hour, Otra Bolsa des Valores et Wir, font leurs annonces sur le catalogue de leurs bulletins. Les membres de la RGT et d'autres expérimentations similaires font leurs annonces dans les lieux de rencontre ou exposent directement leurs offres durant les jours du marché périodique. Le catalogue des annonces permet à chacun de savoir moment par moment ce que chacun des autres désire donner et recevoir.

Les *exemples d'échange* sont sur papier ou sur software. Ils illustrent les typologies et les modalités d'échange. Dans chaque exemple d'échange, l'objet, le service et le savoir, est produit soit par les membres de sa famille, soit directement par le membre. Il peut donc être consommé soit par les membres de sa famille, soit directement par l'autre membre.

En voulant opérer seulement avec les instruments jusqu'ici présentés, on obtiendrait un ordre bilatéral ayant une structure relationnelle de type réticulaire. Il s'agit du réseau de troc, où le troqueur amène sa marchandise dans la place de marché, c'est-à-dire le lieu où les gens se rassemblent, pour l'échanger avec la marchandise de quelqu'un d'autre. L'échange des marchandises est constitué de deux transferts simultanés. Les troqueurs se disent l'un à l'autre : « Je te donne ma marchandise parce que tu me donne la tienne (troqueur⇆troqueur). À la fin des deux transferts chacun a échangé sa marchandise avec la marchandise de l'autre. La valeur de la marchandise que j'ai reçue est symétrique à celle de la marchandise que j'ai donnée et vice-versa pour toi. Je ne suis plus obligé vis-à-vis de toi, ni toi vis-à-vis de moi. Le lien entre nous peut donc se dissoudre ». Les troqueurs sont en principe des égaux, car leurs liens sont de même force. Ces liens sont de type fonctionnel. C'est pour cela qu'ils disparaissent après l'échange.

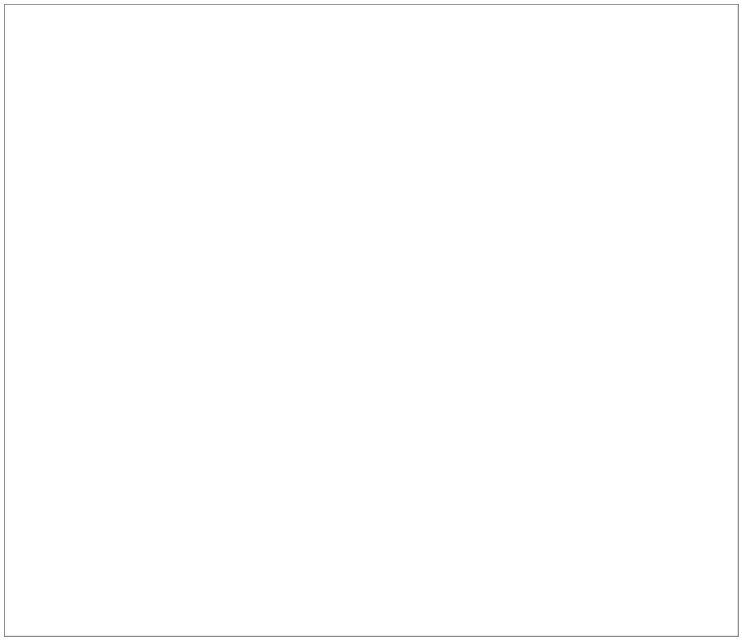

Réseau de troc

Heloisa Primavera a écrit que : « Chaque samedi, les membres du groupe se donnent rendez-vous pour échanger leurs produits (au départ, du pain, de la nourriture variée, des fruits et légumes, des tartes, de l'artisanat et par la suite, des services : soins dentaires, coiffure, massages, thérapies, etc.). »[36] Par les échanges non monétaires, la structure relationnelle des écologistes du Club de Troc de Bernal s'était ordonnée en forme réticulaire. Chaque troqueur était donc autant un producteur qu'un consommateur de marchandises. Il était un « prosumateur », c'est-à-dire producteur et consommateur.

Les instruments pour payer

L'*argent* est constitué par un objet monétaire et par une unité de compte comme l'argent national ou l'Euro. Sauf l'expérimentation Wir qui émet une « Carte WIR », presque toutes les autres expérimentations émettent un objet monétaire qui circule parmi les membres, ce qui pourrait tenter quelqu'un à en produire des faux. Pour éviter cela, l'objet monétaire contient des particularités difficilement imitables. Parmi les informations qualitatives écrites sur l'objet monétaire, il y a la date de la délibération de l'organe social, la date d'émission, le nom de la banque qui l'a émis et la signature de son gouverneur et de son caissier, le nom de la fabrique qui l'a imprimé, le numéro de série, l'avertissement d'une punition à celui qui fabrique et/ou trafique faux billets. L'information quantitative qui est écrite sur l'objet monétaire est exprimée en unités de compte. L'unité de compte a un nom et une unité de mesure qui se réfère à la chose, non à la personne. L'unité de mesure est la base pour fournir une valeur d'échange qui est caractérisée par le critère subjectif et qui est exprimée avant l'échange, après un accord entre les opérateurs impliqués. Après avoir reçu une marchandise, il faut la payer avec l'argent. Le payement est possible parce que chaque membre a estimé la valeur de la marchandise avec la même unité de compte.

Le *compte social* peut être tenu sur papier ou sur software. Les entrées dans le compte social de l'association sont constituées par les cotisations d'inscription et les cotisations annuelles des membres, par les éventuelles contributions des membres et des tierces, par l'activité financière qui

dérive de l'organisation de manifestations culturelles, récréatives, congressistes, culinaires, sportives, etc. Les sorties du compte social sont constituées par les dépenses, les achats etc. Le patrimoine du compte social est constitué par les trophées, par les équipements, par les établissements, par les autres biens meubles et immeubles, par les éventuels surplus de bilan tenus comme fonds de réserve, par les actions, successions et legs. Le fonds social qui résulte du compte social n'est jamais partageable parmi les membres.

Par l'introduction des instruments pour payer, il y a la formation d'une structure d'ordre supérieure à celui du réseau : c'est l'ordre systémique. L'introduction de ce type d'instruments systémiques comporte la construction de la hiérarchie entre les membres. Selon la théorie sociologique, il s'agit du deuxième contrat social. Thomas Hobbes a affirmé que « Cela va plus loin que le consensus, ou concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisé par une convention de chacun avec chacun passé de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, la multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une RéPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand Léviathan, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection. »[37] Par ce type d'instruments systémiques, l'association n'est plus communautaire, elle est devenue sociale. Le membre n'appartient plus à l'association en tant que personne concrète, mais en tant que citoyen. Le citoyen est une « personne abstraite définie dans son universalité par des droits (et des devoirs) institués, juridiquement formalisé, politiquement garantis par un État. »[38] Les rapports juridiques affirment l'identité citoyenne, mais nient la diversité que le membre avait dans l'association communautaire. Selon Aristote, « L'identité est une unité d'être, ou unité d'une multiplicité d'êtres ou, enfin, unité d'un seul, traité comme multiple, quand on dit, par exemple, qu'une chose est identique à elle-même : on la traite alors comme si elle était deux. »[39]. Deux est le premier numéro qui exprime la pluralité. L'ordre systémique naît suite à l'introduction de la pluralité. Le système monétaire qui ressort suite à l'introduction des instruments pour payer est un système avec argent. Selon Kant, « l'argent est le moyen universel qu'ont les hommes d'échanger entre eux leur travail de telle sorte que la richesse nationale en tant qu'elle a été acquise par la médiation de l'argent, n'est à proprement parler que la somme du travail, avec lequel les hommes se payent entre eux. »[40] L'argent n'est pas émis par n'importe quel membre de l'association. Pour commencer à opérer avec l'argent, il faut que Esther, George, Louis, Sabine, Léandre, Sylvie, éric et Anita, désignent un d'eux comme le représentant de leur association. La désignation doit être arbitraire et adéquate. Elle est arbitraire parce que n'importe quel membre peut être choisi. Elle est adéquate parce qu'une fois l'avoir choisi, personne d'autre ne peut la représenter en même temps. Après la désignation, l'association est identifiée au membre désigné. Ce membre est le référent, c'est-à-dire l'objet extra-linguistique que chacun pourrait physiquement voir. L'expérience de chacun révélerait un monde objectif, unique et universel. L'association est donc un monde spirituel. Elle est la pluralité du « nous » spirituel (en grec *noûs*, esprit) qui se constitue par la participation des parties. Cette pluralité réunit en un seul groupe tous les membres, dont celui qui la pense. La désignation du référent suit le critère de la logique, c'est-à-dire de l'enchaînement cohérent, régulier et nécessaire. Elle est la technique de la démonstration. Les conclusions logiques sont contraignantes, universellement valides, soustraites donc à toute critique ou objection et à la nécessité d'une justification argumentée. Selon Parménide, l'engendrement de sens par la logique procède de trois principes : identité, non-contradiction et tiers-exclu. Gilbert Hottois les a ainsi résumés : « *L'être est* ou *A est A* (c'est le principe d'identité), et son corrélat : *le non-être n'est pas*. De *ce qui est*, on peut seulement dire *cela est*, et de *ce qui n'est pas*, on ne peut rien dire sans contradiction (principe de non-contradiction). […] Le devenir […] Parménide le refusait, conformément au troisième grand principe de la logique classique : le tiers-exclu (*A est ou A n'est pas* sans intermédiaire ni au-delà). »[41] Le système avec argent est un système social. Il est constitué d'un fonds social ayant une consistance comptable. La séquence minimale du système social est : membre-lien-référent-lien-membre. Cette séquence dessine une

voûte hiérarchique. Les figures géométriques qui rendent compte de la hiérarchie sont le triangle et la pyramide. À chaque variation du nombre des membres, la pyramide augmente ou diminue le nombre de ses facettes. Par la disposition angulaire du triangle ou de la pyramide, chaque membre est à la base et ne regarde que le référent.

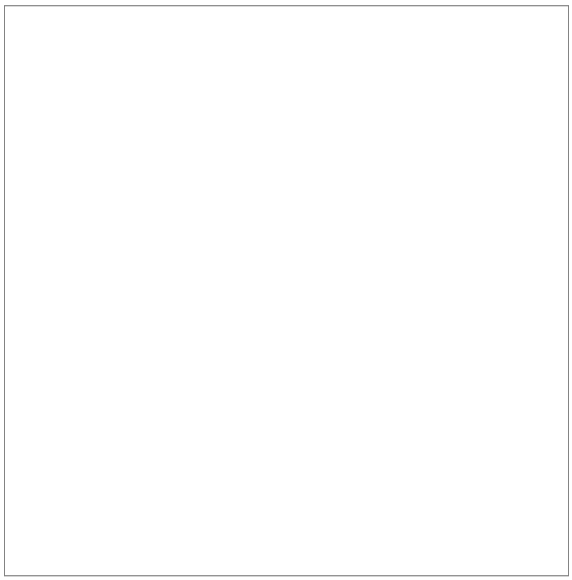

Système social

Heloisa Primavera a écrit que : « Quelques mois plus tard, un premier club s'ouvre à Buenos Aires, puis au nord de la ville et, un an après, une émission de télévision donne une formidable impulsion à cette croissance, qui jusque là avait été plutôt lente et menée par les participants de départ. La comptabilité des échanges, qui au départ était annotée sur un cahier centralisé, doit bientôt être enregistré sur ordinateur, en raison de la multiplication des transactions. Quelque temps plus tard, un système de chèques – similaire à ceux des SELs français – s'inaugure. Il ne dure cependant que quelques heures à peine ; en effet rapidement, ces 'chèques' sont 'endossés' et utilisés pour d'autres transactions, les personnes se connaissant bien entre elles et les bons provenant d'un ami ou d'une personne de confiance. C'est ainsi que naît le premier 'ticket trueque', billet transférable à n'importe quelle personne appartenant au système. Ces unités sont appelées, dès leur origine, des '*crédits*' (*créditos*) en raison de leur association à la *confiance* qui existe entre les participants. Dès le premier moment, chaque membre reçoit une même quantité de 'crédits', simplement du fait d'être membre du club ; cela engage davantage et multiplie plusieurs fois la vitesse des transactions. Comme tous les membres reçoivent la même quantité de crédits, cette 'égalité' de départ étonne les nouveaux membres, en même temps qu'elle stimule l'ouverture de nouveaux clubs. C'est ainsi que deux ans plus tard il est possible de trouver des groupes organisés dans différentes régions du Grand Buenos Aires et aussi à l'intérieur du pays. » [42]

Le club de Buenos Aires a introduit les monnaies sans le savoir. Au début, il n'y avait pas encore un objet monétaire, même s'il y avait une unité de compte que le référent écrivait sur le cahier. Quand les comptes personnels ont été mis sur l'ordinateur, le référent du club a conçu un objet monétaire. Il s'agissait d'un formulaire que le receveur devait remplir après chaque transfert afin d'émettre leur monnaie. Mais, faute de base théorique, les membres ont transformé leurs monnaies en argent circulant. Cet argent est « une monnaie complémentaire propre, dite 'monnaie sociale', lorsqu'elle est soumise à des mécanismes d'émission, distribution et contrôle sociaux, dans des conditions de *transparence et d'égalité distributive*. Cela signifie que le 'troc' a évolué de sa forme primitive vers des échanges multiples, qui se réalisent par l'intermédiaire d'un support matériel contrôlé par les usagers eux-mêmes. Le nom technique de cette forme d'échange est aujourd'hui *multitroc avec utilisation de monnaie sociale* ; celle-ci a tellement interpellé l'actuel Ministre de l'Économie, qu'il

a décidé de la considérer en tant que transition vers l'économie formelle, et ce après avoir été acceptée par une vingtaine de municipalités pionnières en la matière. »[43]

Les instruments pour discuter

L'*avis de convocation* doit être publié avec l'ordre du jour relatif dans le tableau d'affichage auprès de l'association au moins quinze jours avant de celui fixé pour l'assemblée des membres. Dans le même terme, il doit être aussi envoyé par écrit à tous les membres. L'assemblée est convoquée seulement par le président ou en son absence par le vice-président et, en l'absence de ce dernier, par un membre du conseil directif qui a été autorisé par le président. Peuvent intervenir à l'assemblée seulement les membres qui ont payé toutes les cotisations. Les assemblées sont présidées seulement par le président ou en son absence par le vice-président ou par un membre, le plus âgé, du conseil directif. L'assemblée ordinaire est convoquée au moins une fois par année et avant la fin de la gestion sociale pour l'approbation du budget de l'année en cours et du bilan de l'année précédente, pour les autres délibérations que le conseil directif croira utiles soumettre à son approbation, et pour le renouvellement des charges sociales. L'assemblé délibère avec la majorité. L'assemblée extraordinaire est convoquée pour délibérer sur les modifications de l'acte constitutif et du statut, et sur la fin de l'association. La dissolution de l'association peut être faite quand le but a été atteint ou est devenu impossible. L'extinction de l'association est conséquente au manque de la pluralité des membres. La liquidation du fonds social, lequel ressort du compte social, suit la dissolution ou l'extinction de l'association. L'association est donc un organisme qui naît, opère et meure. L'association est administrée par le conseil directif composé d'un nombre impair de membres choisis parmi les membres ordinaires. Le conseil directif reste en charge pour une certaine période et ses membres sont rééligibles. Le conseil désigne en son sein un président et un vice-président. Il délibère avec la majorité. Il décide sur les demandes d'admission à membre, détermine le montant des cotisations d'inscription et annuelles, se préoccupe de la caisse et du patrimoine du compte social, emploie du personnel, promulgue des règlements et des dispositions pour le bon fonctionnement de l'association, prévoit à la nomination d'éventuelles commissions, traite avec les autorités gouvernementales ou administratives les questions d'intérêt général. Les réviseurs des comptes sont un nombre impair et restent en charge pour un certain période. Ils contrôlent la comptabilité, le budget, le bilan, et le patrimoine de l'association. Ils contrôlent aussi l'admission, l'abandon, l'exclusion et le versement des cotisations des membres. Le conseil des prud'hommes décide selon le dicté du statut social sur les controverses surgies parmi les membres et l'association.

Les *procès-verbaux* sont conservés dans des livres. Celui de l'assemblée est rédigé par un secrétaire nommé par le président et puis signé par le président et par le secrétaire, avant d'être conservé dans le livre des procès-verbaux des assemblées des membres. Celui du conseil directif est rédigé et puis signé par le président et le secrétaire, avant d'être conservé dans leur livre des procès-verbaux. Celui des réviseurs des comptes est rédigé et puis signé par le président, avant d'être conservé dans leur livre des procès-verbaux. Celui du conseil des prud'hommes comporte une décision qui est transmise au conseil directif, lequel infligera la sanction et s'assurera de son exécution.

Par l'introduction des instruments pour discuter, on établit la discussion et la démocratie de l'état civil. John Locke a affirmé que « Quand un certain nombre de personnes sont convenues ainsi de former une communauté et un gouvernement, ils composent un seul corps politique, dans lequel le plus grand nombre a droit de conclure et d'agir. »[44] Il a prospecté une organisation collective moins centralisée que celle prospecté par Hobbes, mais plus centralisé que celle prospecté par Rousseau.

Pour prendre des décisions, l'association fait recours à la dialectique, c'est-à-dire à la technique de la discussion et de l'argumentation. Durant les rencontres de l'assemblée des membres e des

différents organes sociaux, les membres discutent. La discussion sert pour décider une action collective, posé à l'ordre du jour par le président. La discussion est un examen approfondi d'une question, de la part de tous les membres concernés. Chaque membre expose ses opinions. Par la discussion, il y a la possibilité d'exprimer et voir accueillies, ou niées, les différentes propositions et objections en concurrence. Chaque membre désire l'approbation de sa proposition, mais cette proposition peut être aussi refusée, même si successivement les conclusions sont toujours contestables, révisibles et à justifier. La discussion populaire, la plus démocratique qu'elle soit, présuppose toujours un « nous ». La démocratie concerne un peuple (du grec *dêmos*, peuple) et un pouvoir de commander (en grec *kratía*, du thème de *kratéō*, commander). La discussion prévoit donc une seule décision qui doit être prise par la participation de tous les membres. Cette décision doit être appliquée sur tous les membres.

L'application des décisions est faite par un comportement économique et par une structure relationnelle. Le comportement économique de l'association est celui de la redistribution, tandis que la structure relationnelle est celle de la centralisation. Par la division du travail, l'association se constitue comme un système social. Les instruments pour constituer, échanger, payer et discuter, constituent les instruments d'interaction. Chaque membre du système social est un acteur qui agit dans un contexte relationnel de constriction, orientation, et opportunité d'action. L'acteur interagit et se met en relation avec les autres, mais il ne décide pas l'action et il n'origine pas le lien. C'est le plan de division du travail social qui fournit les caractéristiques de l'action et de la relation de chaque acteur. Les acteurs réalisent des projets qui nécessitent l'action collective. Chaque acteur s'associe toujours par un lien fonctionnel. Ce lien n'aboutit jamais sur une fracture, mais il rejoint deux acteurs. Le système social est graphiquement représenté par un organigramme. L'organigramme indique la position hiérarchique et le rôle de chaque organe social. La structure relationnelle minimale de chaque organe social est une voûte hiérarchique. Elle est représentée par un référent capable de canaliser et orienter les produits de l'action collective. Les organes sociaux s'organisent en plusieurs voûtes hiérarchiques. Au sommet de la dernière voûte hiérarchique de l'organigramme, il y a le président. Il peut plus que les autres centraliser les produits de l'action collective et redistribuer les ressources pour la consommation.

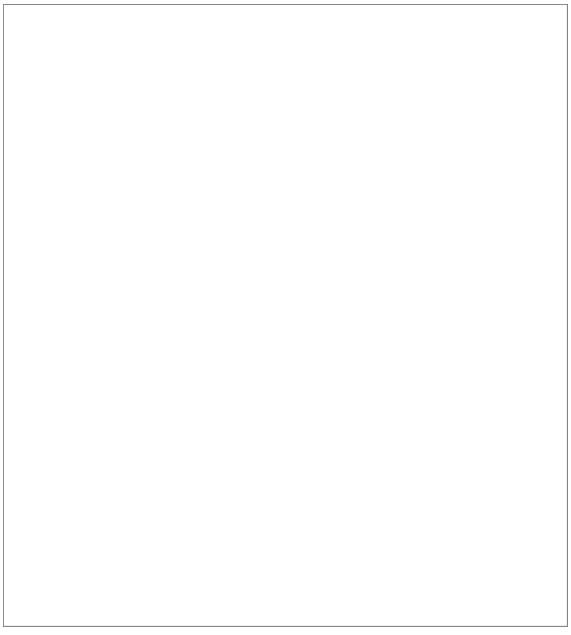

Reliance sociale

Les instruments pour discuter son clairement apparus durant la constitution de l'expérimentation RGT, suite aux transactions entre plusieurs clubs. Heloisa Primavera a écrit : « Une forme de gestion articulée entre les groupes s'avère bientôt nécessaire, face à la multiplicité

des échanges entre clubs : c'est là que naît le Réseau de Troc et les 'clubs' commencent à s'appeler 'Nodos' (nœuds). Ce 'gouvernement central' permet assurer des conditions d'égalité entre les groupes et entre les membres des différents groupes. Les conditions géographiques conduisent à l'organisation du Réseau pour que les transactions puissent être contrôlées plus facilement. »[45]

En 1999 a été crée le RedLASES (Réseau Latino-Américain de Socio-Économie Solidaire) pour diffuser l'expérimentation RGT et celle des autres formes d'économie solidaire. Mais cela a ouvert lourdement la discussion sur le 13e principe : « Dans l'économie solidaire rien ne se perd, rien ne s'offre : tout se recycle, tout se paie, tout se partage dans des conditions d'égalité ! »[46] L'association communautaire qui avait été expérimentée au début est entrée en conflit avec l'association sociale instaurée successivement. « Au cours des dernières années, à l'intérieur du Réseau Latino-Américain de Socio-économie Solidaire, un 13e principe, assez polémique, est sur le point d'être accepté ou, tout au moins discuté, puisqu'il porte sur certains thèmes 'tabous' à l'intérieur du RGT, où les 'animateurs' n'étaient pas reconnus pour leur travail d'organisation. Une discussion profonde sur le rôle du bénévolat s'est établi et ce principe commence à être accepté dans de nombreux cas, qui reconnaissent que son absence permettrait des pratiques de 'corruption', très semblables à celles de la vie politique… »[47]. Le Forum Social Mondial de Porto Alegre a inauguré le Réseau Global de Socio-Économie Solidaire (RGSES), lequel a considéré la monnaie sociale comme un instrument de résistance à la globalisation néolibérale, par sa capacité de construire le tissu social du bas vers le haut.

La croissance dans le monde de l'expérimentation RGT est spectaculaire : « à l'heure actuelle cette modalité commence à être reproduite dans 11 pays d'Amérique Latine et a inspiré de nombreuses initiatives sous d'autres latitudes, telles que l'Espagne, le Japon et la Thaïlande. Bien qu'il soit difficile de donner des chiffres précis, on estime à plusieurs millions les personnes qui connaissent et pratiquent actuellement les différents types d'expériences 'd'échange compensé', avec ou sans monnaie sociale ou encore avec des systèmes mixtes. »[48]

Les instruments d'interinformation

Les instruments qui spécifient les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, sont décrits dans leur règlement.

Les instruments pour adhérer

Le *formulaire d'adhésion* à l'expérimentation LETS, SEL, TR, BdT, REL ou SRI, est sur papier ou sur software. Chaque expérimentation spécifique ses règles particulières pour l'adhésion. Normalement, il se passe que celui qui désire adhérer lit le règlement et écrit son nom et prénom, ses adresses, ses annonces en offre et en demande, avant de signer le formulaire d'adhésion.

La *liste des adhérents* est sur papier ou sur software. Elle reprend du formulaire d'adhésion seulement le nom et prénom et les adresses (adresse postale, numéro téléphonique, numéro de fax, E-mail). On attribue à chaque adhérent un numéro progressif qui, après, deviendra celui du compte personnel.

Il n'existe aucun groupe qui soit donné avant les adhérents, ni sur le formulaire d'adhésion et ni sur la liste des adhérents. Ces instruments n'introduisent donc aucune entité qui réunit tous les

adhérents en un seul groupe. Seulement le corps vivants des adhérents sont pris en considération. Le sens de ces premiers deux instruments est que les adhérents, encore avant d'opérer, sont des pairs. Les figures géométriques qui rendent compte de leur parité sont uniquement le cercle et la sphère. À chaque variation du nombre des adhérents, le cercle et la sphère se dilatent ou se restreignent. Ce qui légitime que la relation entre les adhérents soit postérieure à l'adhésion.

Dilatées ou restreintes qu'elles soient, la disposition circulaire permet à chaque adhérent de vivre l'expérience de voir les autres. Les autres que Esther voit sont : George, Louis, Sabine, Léandre, Sylvie, éric et Anita. Les autres que Sabine voit sont : Esther, George, Louis, Léandre, Sylvie, éric et Anita. Il ressort que les autres que Esther voit ne sont pas les mêmes autres que Sabine voit. L'expérience de chacun ne révèle pas un monde objectif, unique et universel. Chaque adhérent est donc une authenticité (du grec *authentikos*, primordial) qui émane de la personnalité véritable et du choix libre. Martin Heidegger a affirmé que « La réalité-humaine est mise […] devant la possibilité d'être elle-même, mais d'être elle-même en une liberté passionnée, affranchie des illusions du 'on', en une liberté effective, certaine d'elle-même et s'angoissant d'elle-même. »[49] Chaque adhérent est donc un « je » radicalement libre, mais aussi radicalement responsable de donner sens à son existence. Il accède à l'authenticité de son existence comme un « je », non seulement parce qu'il existe concrètement mais aussi parce que chacun des autres adhérents existe concrètement.

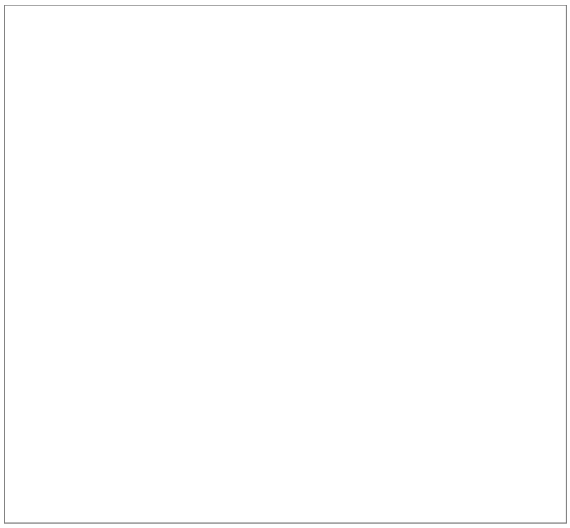

Disposition circulaire des "Je"

L'expérimentation qui a été lancée à Martano (Lecce) Italie, l'actuelle SRI, est l'exemple qu'on prend en considération. Le projet de cette expérimentation « cherche à construire l'unité dans le respect de la diversité. J'ai illustré cette idée durant l'été 1996. d'abord auprès d'amis et de voisins, puis par des conférences publiques, enfin aux associations locales, aux syndicats et au maire de Martano. Les amis et les voisins ont manifesté un très grand intérêt, tandis que les formes organisées ont été très évasives. Et cela, comme nous allons le comprendre, n'est pas le fruit du hasard. »[50]

Les instruments pour transférer

Le *catalogue des annonces* est sur papier ou sur software. Il reprend les offres et les requêtes

d'objets, services et savoirs, que les adhérents ont écrit sur les formulaires d'adhésion ou qu'ils mettent au jour successivement. Pour la mise au jour des offres et des requêtes, chaque adhérent suit la liste alphabétique des rubriques. Celles-ci peuvent être par exemple : aliments, animaux, animation, assistance, bureau, couture, créations, espaces, formation, hébergement, jardinage, poste, réparations, repas, transports, etc. Un exemple de présentation des rubriques est celui de faire trois colonnes, en mettant au centre les annonces et aux côtés les nombres des comptes personnels, dans un côté les nombres de ceux qui font l'offre et dans l'autre côté les nombres de ceux qui font la requête. La mise au jour du catalogue sur papier est discontinue, avec périodes de 1-6 mois, tandis que la mise au jour du catalogue sur software est continue. Pour obtenir la mise au jour continue, il suffit que le software soit sur un site internet et que chaque adhérent ait un mot de passe. L'adhérent peut présenter les annonces qu'il veut. Il peut même faire des transferts non annoncés. Le catalogue ne sert qu'à mieux diffuser l'information sur ce que l'adhérent désire donner et sur ce qu'il désire recevoir au moment où il fait ses annonces. Le principe basilaire est que chaque adhérent est libre de transférer quand, combien, où, quoi, à qui et s'il veut.

Les *exemples de transfert* sont sur papier ou sur software. Ils illustrent les typologies et les modalités de transfert. Dans chaque exemple de transfert, l'objet, le service et le savoir, est toujours produit par un adhérent et il est toujours consommé par l'autre adhérent. Autant les productions que les consommations sont faites par des actions personnelles. Il n'existe aucune action collective.

En voulant opérer seulement avec les instruments jusqu'ici présentés, on obtiendrait, aussi dans ce cas, un ordre bilatéral ayant une structure relationnelle de type réticulaire. Il s'agirait d'une amélioration du réseau d'entraide qu'il y a entre amis, voisins ou camarades. Le catalogue des annonces permet à chacun de savoir moment par moment ce que chacun des autres amis, voisins ou camarades, désire donner et recevoir. Les exemples de transfert illustrent un comportement économique de réciprocité bilatérale et une structure relationnelle de symétrie bilatérale.

La réciprocité bilatérale est un double mouvement pendulaire. Chaque mouvement est un transfert d'objets, services ou savoirs. Chaque transfert nécessite de deux actes distincts et complémentaires : l'acte de donner et l'acte de recevoir. L'adhérent qui commence à transférer devient donc un opérateur bilatéral. Chaque opérateur bilatéral s'imagine d'être un « je » et imagine l'autre comme un « tu ». Il lui dit : « Parfois, je fais l'acte de donner, tandis que tu fais l'acte de recevoir (je→~~tu~~) et, d'autres fois, je fais l'acte de recevoir, tandis que tu fais l'acte de donner (je←~~tu~~). Je peux te donner plusieurs fois avant de recevoir. Je risque même de ne jamais recevoir de toi, mais je fais confiance sur les liens émotionnels de notre entraide ». Les objets, services ou savoirs, transférés par le comportement économique de réciprocité, sont des dons et non des marchandises. Le donneur suppose que le receveur lui rend son don, mais il n'a aucune envie de contracter ni quand et ni par quel type et par quelle quantité d'objets, services ou savoirs, le receveur le lui rend. Dans le réseau d'entraide, le don est fait chez le donneur ou chez le receveur et, donc, le comportement économique est de réciprocité.

La symétrie est la propriété dont jouissent, par exemple, deux personnes au moment où elles se trouvent dans deux positions opposées et à égale distance respect à une fracture qui peut être un point, une ligne ou un plain. Quand il y a un seul transfert, le donneur dit au receveur : « L'objet que je donne est ce que tu reçois (je→~~tu~~). À la fin du transfert, je suis sans l'objet, tandis que tu es avec l'objet. Mon néant est symétrique à ton étant. Tu es émotionnellement lié à moi ».

Dans le réseau d'entraide, chaque opérateur peut transférer de façon bilatérale (je--tu) avec n'importe quel autre, sans aucun ordre de priorité et ni de séquence. Si Esther donne un objet, service ou savoir, à Anita, Anita devrait lui rendre le don reçu un jour ou l'autre, et surtout quand Esther lui fait une requête explicite. Chacune estime approximativement la valeur de ce qu'elle donne et de ce qu'elle reçoit, seulement que l'une ne sait ni qu'elles unités de mesure et quelle unité de compte l'autre utilise et ni quel solde du compte l'autre tient. George, Louis, Sabine, Léandre, Sylvie et Éric, peuvent vigiler afin que Anita rende le don à Esther, mais personne d'eux ne rend à Esther à la place de Anita. Si Anita ne veut jamais rendre le don à Esther, alors elle perd la

confiance de Esther. Leur relation bilatérale entre en crise et le solde du compte que Esther n'aurait presque jamais dit aux autres, risque d'être dit. Néanmoins, Anita ne perd pas automatiquement la confiance des autres amis, si avec chacun d'eux elle respecte la réciprocité bilatérale.

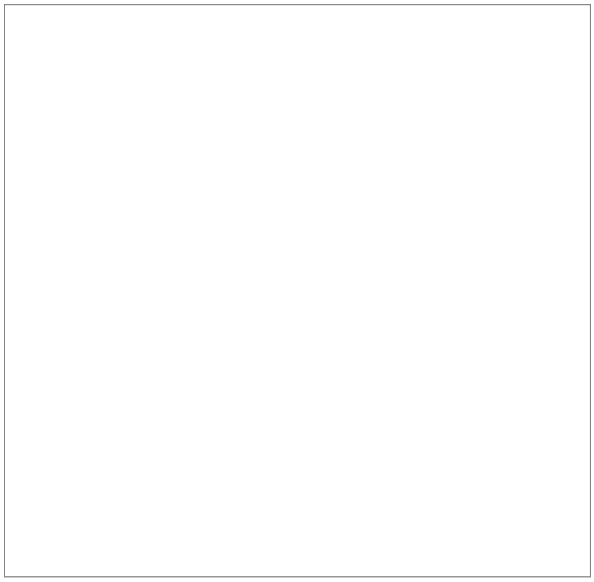

Réseau d'entraide (je--tu)

« La pratique d'entraide est connue à Martano sous le nom d'obligation et désobligation (*obbligo e disobbligo*). […] il est ainsi fréquent de constater qu'à Martano l'aide reçue pour la récolte des olives est rendue à la même personne pendant la récolte du tabac. Celle-ci comme d'autres prestations rendues ne sont pas de la même valeur (marchande) que celles données, mais cela n'importe pas. Souvent, les personnes ne précisent même pas quoi rendre, mais tous savent qu'à une prestation suit une contre-prestation, un jour ou l'autre, faute de quoi se casse le lien interpersonnel et cesse l'entraide. C'est pour cela que l'entraide est pratiqué entre pairs (amis, voisins). »[51] Mais la réciprocité s'enraye, non pas par la mauvaise conscience de certaines personnes, mais parce que les transferts s'arrêtent quand l'amis, le voisin, n'a plus besoin de l'aide de l'autre.

Les instruments pour avertir

L'*informative* est constituée par un formulaire et par un appareil comptable. Le formulaire permet de qualifier l'information, tandis que l'appareil comptable permet de la quantifier. Le formulaire est sur papier, mais il pourrait être aussi sur software dans un site internet où chaque adhérent aurait un mot de passe. Chaque opérateur est doté d'un carnet de formulaires parce que, après avoir reçu un transfert, il doit en remplir un et le signer. Le formulaire en papier est composé normalement de trois volets. La matrice est pour le receveur, le pro-mémoire est pour le donneur, le dernier volet est pour la comptabilité. Sur chaque volet, le receveur note la date du transfert, l'objet ou le service ou le savoir reçu, son numéro de compte et son nom, le numéro de compte et le nom du donneur, le montant en unités de comptes. L'émission d'une informative est possible quand chaque adhérent estime la valeur du transfert avec le même appareil comptable. L'appareil comptable sert pour calculer le montant en unité de compte qui doit être écrit sur le formulaire. Chaque unité de compte a un nom et une ou plusieurs unités de mesure. L'unité de mesure qui

s'aligne à celle de l'argent prend des noms différents, tels que Stone, Grain de Sel, Talent, etc., et se réfère à la chose transférée. Cette unité de mesure fournit une valeur d'usage qui est caractérisée par le critère subjectif et qui est exprimée avant le transfert, après un accord entre les opérateurs impliqués à transférer. Ce type d'unité de mesure est utilisé par les expérimentations LETS, SEL, TR. L'unité de mesure qui s'aligne au temps chronologique, prend le nom de Heure-de-vie et se réfère au temps de vie que le donneur a employé pour effectuer le transfert. Cette unité de mesure fournit une valeur horaire qui est caractérisée par un critère objective et qui est exprimée après le transfert. Ce type d'unité de mesure est utilisé par les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL e SRI. L'unité de mesure qui est sans aucun alignement à autres unités, prend le nom de Misthós, et se réfère à l'émotion que le donneur a suscitée dans le receveur en occasion du transfert, par le mode de donner. Cette unité de mesure fournit une valeur émotionnelle qui est caractérisée par un critère subjectif et qui est exprimée après le transfert. Ce type d'unité est utilisé par l'expérimentation SRI. Pour tenir une seule comptabilité avec une seule unité de compte, aussi si les unités de mesure sont deux, comme dans le cas des expérimentations LETS, SEL, TR et SRI, il faut instaurer une convertibilité entre les unités de mesure. La convertibilité entre l'unité de mesure subjective et l'unité de mesure objective est très fréquente. Les unités de compte sont dénommées : Unité locale, Heure, Misthós. La convertibilité entre les deux unités de compte subjective, l'Unité locale et le Misthós, est faite en interposant l'Heure. Il existe une différence dans les valeurs comptables obtenues par deux unités de mesure. Dans le cas de l'Unité locale, la conversion est faisable durant l'enregistrement comptable parce que chaque transfert est uniquement mesuré en Grains de sel, pour les objets, ou en Heures-de-vie, pour les services et les savoirs. Dans le cas du Misthós, la conversion est nécessairement faite par le receveur au moment de l'émission de l'informative parce que chaque transfert est mesuré en même temps en Heure-de-vie et en Misthós. Dans ce second cas, la somme de la valeur horaire et de la valeur émotionnelle fournit la valeur de reconnaissance. Cette valeur est le montant en unité de compte qui doit être noté sur les trois volets du formulaire.

Unité de mesure	***Valeur mesurée***	***Expérimentations***
Grain de sel	Valeur d'usage	LETS, SEL, TR
Heure-de-vie	Valeur horaire	LETS, SEL, TR, BdT, REL, SRI
Misthós	Valeur émotionnelle	SRI

Unité de compte	***Unité de mesure***	***Valeur comptabilisée***
Unité locale	Grain de sel Heure-de-vie	Valeur d'usage Valeur horaire
Heure	Heure-de-vie	Valeur horaire
Misthós	Misthós + Heure-de-vie	Valeur de reconnaissance

Les *comptes multilatéraux* peuvent être tenus sur papier, mais ils sont souvent sur software. Le software

pourrait être aussi dans un site internet où chaque adhérent aurait un mot de passe. La création des comptes personnels est possible si chaque adhérent remplit le même type de formulaire par le même type d'appareil comptable. Le compte multilatéral est ouvert avec un montant de valeur zéro. Chaque enregistrement comptable est écrit en négatif sur le compte multilatéral titré au receveur et en positif sur le compte multilatéral titré au donneur. Le solde des deux enregistrements est donc zéro. Il l'est aussi celui de tous les comptes multilatéraux, quel que soit le moment où la somme algébrique est faite. Les comptes multilatéraux rendent opérationnelle l'informative seulement après l'enregistrement comptable, parce qu'il permet à chacun des autres adhérents de s'informer. Le software sur un site internet facilite les opérations d'interinformation que chaque adhérent devrait faire : fournir toute l'information personnelle, mettre au jour les instruments, prélever toute l'information disponible. La dimension informationnelle a les caractéristiques de la persistance et de l'ubiquité. En fournissant de l'information, on ne la perd pas. On peut la fournir à plus personnes en même temps, parce qu'elle s'entend sphériquement. On peut la prélever, sans la voler aux autres.

Par l'introduction des instruments pour avertir, il y a la formation, aussi ici, d'une structure d'ordre supérieure non seulement à celui du réseau d'entraide, mais aussi à celui du système social. Le nouvel ordre est celui du système multilatéral. Les instruments jusqu'ici présentés ont permis la création d'un système monétaire sans argent. Pour construire ce système les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL ou SRI, ont dû se doter des instruments pour avertir. L'informative qui est enregistre en comptabilité est une monnaie (moneta, money, moneda, Münze). L'informative n'est pas une autre forme d'argent (denaro, currency, dinero, Geld), ni d'argent communautaire et ni d'argent complémentaire. La monnaie (du latin, *monēta*) est « celle qui avertit » (du latin *monĕo*, avertir, aviser, rappeler, admonester). L'argent (du latin, *nummus*) n'est plus l'unique expression des instruments monétaires ; il est seulement l'expression monétaire qui a la caractéristique d'être émise par l'unique référent du « nous ». L'informative enregistrée est une monnaie personnelle ou, mieux, une monnaie multilatérale. Les informatives qui sont émises dans les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL e SRI, n'ont pas de prédécesseurs historiques. La succession des informatives émise après les transferts illustre un comportement économique de réciprocité multilatérale et la succession de l'enregistrement des informatives dans les comptes illustre une structure relationnelle de symétrie multilatérale. L'émission de l'informative après le transfert transforme l'opérateur bilatéral (je--tu) en opérateur multilatéral (je--vous). L'opérateur multilatéral, du fait qu'il émet sa monnaie, a un compte multilatéral. Il n'est donc pas un membre, il est un système. Dans le comportement économique de réciprocité multilatérale, chaque opérateur s'imagine d'être un « je » et imagine n'importe quel autre comme un interprète de son « vous ». Les autres sont son « vous ». Son « vous » est sa multitude personnelle. Un opérateur multilatéral dit à chacun des autres : « Durant le transfert, j'interprète ton 'vous' et tu interprète mon 'vous', afin que je puisse transférer avec ma multitude et tu puisses transférer avec ta multitude. Je peux donc donner aujourd'hui a toi et recevoir au moment de nécessité l'aide de n'importe quel autre opérateur. Tu peux recevoir aujourd'hui de moi et donner au moment de disponibilité ton aide à n'importe quel autre opérateur qui le nécessite ». Après l'enregistrement de l'informative sur les deux comptes (sur l'un le montant est en positif et sur l'autre le même montant est en négatif), il n'y a aucune symétrie bilatérale, puisqu'en réalité chaque opérateur a transféré avec sa multitude. Ce qu'un opérateur a donné, sa multitude l'a reçu, et vice-versa. En prenant en considération les comptes et en faisant la comparaison entre le compte titré à un quelconque opérateur et la somme algébrique de tous les autres comptes, il ressort que la structure relationnelle est de symétrie multilatérale. Par exemple, si le solde d'un compte est +300 unités de compte, la somme algébrique des soldes des autres comptes est –300 unités de compte. Il n'y a aucun compte social[52] titré a une pluralité universelle, c'est-à-dire un « nous ». Le système multilatéral est aussi un système d'interinformation. À sa multitude, l'opérateur ne donne et ne reçoit que de l'information. L'objet, le service ou le savoir, il le donne à l'un et le reçoit d'un autre. L'opérateur multilatéral est un auteur, un promoteur d'actions personnelles similairement à celles de l'opérateur bilatéral, mais structurées dans un système, au lieu que dans un réseau. L'interinformation permet à chacun de saisir autant ceux qui n'ont effectué aucun transfert depuis longtemps, pour lui proposer de

transférer, que ceux qui ont le solde de leur compte trop proche aux limites de confiance[53]. À celui qui a le solde trop négatif, chacun des autres peut lui requérir un transfert, tandis qu'à celui qui a le solde trop positif, chacun des autres peut lui offrir un transfert. La structure relationnelle est faite de liens émotionnels disposés en croisement, similairement à l'astérisque. Le croisement est possible à partir de trois liens, jusqu'à l'infini.

Système multilatéral (je--vous)

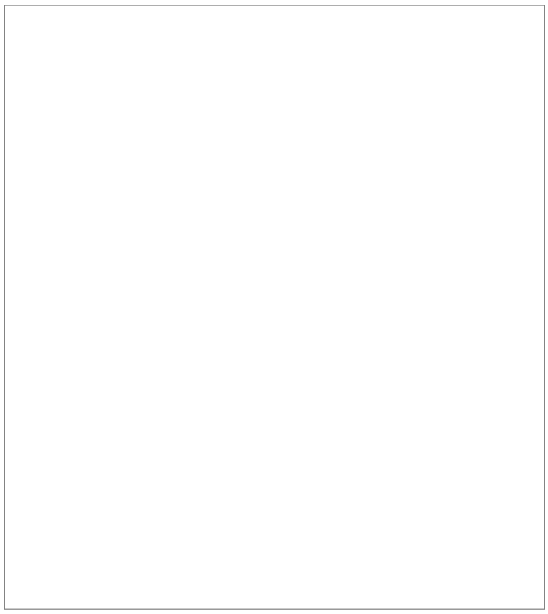

C'est le 7 octobre 1996 que le SSL-ASSEM[54] est né. L'ASSEM avait été constitué à côté du SSL pour résoudre des problèmes fiscaux et d'assurance. « à sa naissance il y avait deux positions, l'une poussait pour toute sorte d'échanges, même les échanges dépersonnalisés, et l'autre qui voulait interdire les transferts de nature professionnelle. La première position l'a emporté et le SSL est né, en quelque sorte correspondant du SEL 'marchand'. Pour se défendre des possibles conséquences légales on a envoyé, selon la norme de l'art. 21 de la L. 413/1991, une question au Ministère des finances concernant les obligations fiscales. »[55] Puis plusieurs journaux, radio et TV, autant au niveau local que national, se sont intéressés à cette initiative insolite et originale. Elle était la première dans le sud d'Italie, similaire aux premières 6 BdT, mais non promue ni soutenue par l'administration publique. « On pouvait pronostiquer le meilleur pour l'avenir. D'ailleurs, la suite à la question posée au Ministère de Finance commençait à s'acheminer vers, ce qui se révèle exact, le 'silence-assentiment'. Selon cette loi, l'absence de réponse vaut acceptation. »[56] « Mais les véritables préoccupations étaient surtout internes. Il était un fait comptable que depuis octobre 1996 jusqu'en mai 1997 les échanges de nature professionnelle n'ont pas décollé et que les adhérents qui les avaient offerts ne voulaient plus les satisfaire dans l'avenir. L'hypothèse que l'activité marchande et professionnelle était compatible avec la […] pratique locale d'entraide était fausse. Le mot échange dans la dénomination du SEL avait conduit une partie de l'ASSEM en erreur. »[57] « Le langage commence à être modifié. Il sera testé le 27 avril 1997, date de la conférence sur la 'Réciprocité Indirecte et le Développement Socio-économique'. La réception du nouveau langage passe et l'assemblée du 6/5/1997 approuve une nouvelle dénomination, un nouveau règlement et un nouveau statut. Le Système d'Échange Local (SSL) devient 'Système de Réciprocité Indirecte' (SRI) et, par conséquent, les services, les savoirs et les objets sont conçus comme transferts de dons, sans aucune confusion possible avec des transactions commerciales. Les transferts ne peuvent plus être limités au niveau local, et les adhésions sont ouvertes à toute personne qui apprécie le SRI, n'importe où qu'elle habite. »[58] Le terme « Indirecte » signifiait que la connaissance de l'autrui était indirecte, au lieu de directe comme dans la réciprocité

bilatérale.

Les instruments pour converser

L'*avis de retrouvaille* est envoyé par lettre en papier ou par e-mail. Chaque opérateur multilatéral peut prendre l'initiative de l'envoyer aux autres. L'avis les informe sur le thème de conversation librement choisi par l'opérateur multilatéral, le lieu et l'horaire de la retrouvaille avec les autres.

Le *compte-rendu de la retrouvaille* est rédigé par l'opérateur multilatéral qui a pris l'initiative d'envoyer l'avis. Il l'envoie par e-mail ou par lettre postale à tous les opérateurs multilatéraux, autant à ceux qui étaient présents à la retrouvaille qu'à ceux qui étaient absents. Il peut éventuellement le mettre sur le bulletin de l'expérimentation, autant s'il est sur un site internet que s'il est sur papier. Le compte rendu est une relation que l'opérateur multilatéral fait pour informer sa multitude.

L'ensemble des quatre types d'instruments (instruments pour adhérer, instruments pour transférer, instruments pour avertir et instruments pour converser) peuvent être appelés : instruments d'interinformation. La gestion[59] des instruments d'interinformation est au niveau de chaque opérateur multilatéral, mais leur production ou modification ou encore la formation de groupes est au niveau des retrouvailles. L'avis multilatéral et le compte-rendu multilatéral caractérisent la retrouvaille comme une conversation multilatérale entre un « je » et son « vous ». Chaque opérateur multilatéral converse avec sa multitude.

Graphiquement, la conversation multilatérale est composée par la figure de l'astérisque. Aux extrêmes externes de l'astérisque, les opérateurs multilatéraux se considèrent comme des singularités « je », tandis qu'au croisement ils se considèrent comme des pluralités « vous ». La conversation multilatérale crée une reliance multilatérale. La pluralité ne peut pas se présenter à la sensibilité de la singularité, ni par la perception et ni par la sensation, mais seulement par des images. Les images qui représentent la pluralité imperceptible et insensible sont les singularités perceptibles et sensibles. La singularité engendre un sens, mais le sens de la reliance multilatérale n'est pas universel. La pluralité du "vous" étant personnelle, aussi le sens engendré par la singularité doit être personnel. La reliance multilatérale relie chaque singularité avec chaque pluralité.

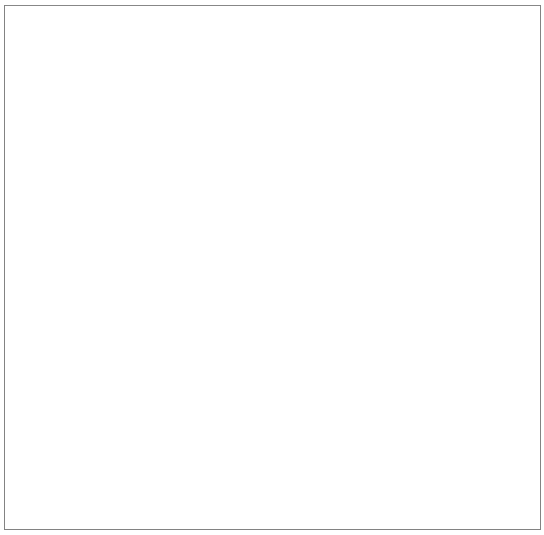

Reliance multilatérale (je--vous)

Durant la retrouvaille, il est possible d'instaurer tant de conversations multilatérales sur le même thème quant sont les opérateurs multilatéraux qui se sont retrouvés. Sur le thème de la modification ou de la production de nouveaux instruments, la conversation multilatérale aboutit en une décision quand la proposition de n'importe quel adhérent trouve le consensus de tous les autres. Des thèmes de ce type sont la fixation des limites de confiance, de l'unité de mesure ou de l'unité de compte, les modalités d'adhésion ou de mise à zéro des comptes abandonnés, etc. Dans ces premiers cas, l'engagement concerne tous les opérateurs multilatéraux, autant les présents que les absents. Sur le thème de la formation d'un groupe territorial, la conversation aboutit en une décision quand il y a au moins le consensus d'au moins trois opérateurs multilatéraux qui habitent le même lieu. Sur le thème de la formation d'un groupe thématique, la conversation aboutit en une décision quand il y a le consensus d'au moins trois adhérents. Dans ces deuxièmes cas, l'engagement concerne seulement les opérateurs multilatéraux qui consentent. Beaucoup d'autres thèmes de conversations[60] sont aussi possibles.

Dans les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT REL et SRI, les principes d'engendrement de sens procèdent par le critère de la redondance, soit par la métonymie (déplacement de sa propre pluralité d'un opérateur multilatéral vers n'importe quel autre) soit par la métaphore (condensation de plusieurs pluralités par le même opérateur multilatéral). Par la métonymie, Éric peut comprendre sa multitude par Anita, mais il peut aussi déplacer la compréhension de sa multitude vers n'importe quel autre opérateur multilatéral. La multitude est une pluralité qui peut être comprise et déplacée, mais qui ne peut jamais être divisée. Par la métaphore, Éric peut interpréter la multitude de Anita, mais il peut aussi condenser l'interprétation de la multitude de Anita avec celle de n'importe quel autre opérateur multilatéral. L'opérateur multilatéral peut interpréter la multitude de chacun des autres et il peut les condenser, mais il ne peut jamais interpréter, ni condenser, sa propre multitude.

Principes d'engendrement du sens par la métonymie et la métaphore

01	métonymie métaphore	Esther comprend et déplace son $vous_{Es}$ vers: je_{Ge}; je_{Lo}; je_{Sa}; $je_{Lé}$; je_{Sy}; $je_{ér}$; je_{An} Esther interprète et condense: $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$; $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$; $vous_{An}$
02	métonymie métaphore	George comprend et déplace son $vous_{Ge}$ vers: je_{Lo}; je_{Sa}; $je_{Lé}$; je_{Sy}; $je_{ér}$; je_{An}; je_{Es} George interprète et condense: $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$; $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$; $vous_{An}$; $vous_{Es}$
03	métonymie métaphore	Louis comprend et déplace son $vous_{Lo}$ vers: je_{Sa}; $je_{Lé}$; je_{Sy}; $je_{ér}$; je_{An}; je_{Es}; je_{Ge} Louis interprète et condense: $vous_{Sa}$; $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$; $vous_{An}$; $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$
04	métonymie métaphore	Sabine comprend et déplace son $vous_{Sa}$ vers $je_{Lé}$; je_{Sy}; $je_{ér}$; je_{An}; je_{Es}; je_{Ge}; je_{Lo}

		Sabine interprète et condense: $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$; $vous_{An}$; $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$
05	métonymie métaphore	Léandre comprend et déplace son $vous_{Lé}$ vers: je_{Sy}; $je_{ér}$; je_{An}; je_{Es}; je_{Ge}; je_{Lo}; je_{Sa} Léandre interprète et condense: $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$; $vous_{An}$; $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$
06	métonymie métaphore	Sylvie comprend et déplace son $vous_{Sy}$ vers: $je_{ér}$; je_{An}; je_{Es}; je_{Ge}; je_{Lo}; je_{Sa}; $je_{Lé}$ Sylvie interprète et condense: $vous_{ér}$; $vous_{An}$; $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$; $vous_{Lé}$
07	métonymie métaphore	éric comprend et déplace son $vous_{ér}$ vers: je_{An}; je_{Es}; je_{Ge}; je_{Lo}; je_{Sa}; $je_{Lé}$; je_{Sy} éric interprète et condense: $vous_{An}$; $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$ $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$
08	métonymie métaphore	Anita comprend et déplace son $vous_{An}$ vers: je_{Es}; je_{Ge}; je_{Lo}; je_{Sa}; $je_{Lé}$; je_{Sy}; $je_{ér}$ Anita interprète et condense: $vous_{Es}$; $vous_{Ge}$; $vous_{Lo}$; $vous_{Sa}$; $vous_{Lé}$; $vous_{Sy}$; $vous_{ér}$

L'assemblée du 6 mai 1997 avait approuvé aussi des modifications au statut de l'ASSEM. « Par le nouveau statut, la 'cellule' est dénommée 'groupe' et peut avoir une affinité territoriale ou thématique. Pour la formation d'un groupe il suffit de la présence de trois adhérents, au lieu des 20 qui étaient requis pour la cellule. Trois est le nombre minimal et suffisant pour transformer la réciprocité directe du réseau en réciprocité indirecte du système. Le 7/5/1997 est formé le premier groupe thématique, dénommé GRIPRA, ayant pour but la recherche, l'information et les relations ambiantes. Selon la majorité des membres de l'organe administratif, il y a une interférence entre les activités du GRIPRA et celles de représentants de l'ASSEM. Au mois de mai il y a eu une réunion de clarification qui échoue face à la demande de soumettre les activités du GRIPRA à celle de l'organe de représentation. Des litiges naissent, et les membres de la commission d'arbitrage interviennent pour mettre fin à la controverse. Au sein de leur organe, ils élaborent un règlement qui augmente leur pouvoir décisionnel, et tentent de l'appliquer. Cependant, il fallait apporter une modification au statut, avant de l'appliquer. » [61] Comment éviter que les adhérents transportent inconsciemment dans le SRI la logique du rôle et position ? Comment construire l'unité dans la diversité dans le respect de la diversité pour un grand nombre d'adhérents ? « Il faut donc un dispositif qui élabore l'information sans la gouverner. Pour ce faire, il faut d'abord éliminer les organes de gouvernement de l'information. Ce qui est très difficile. […] Le processus est très difficile et douloureux, car on doit inventer une réalité où manque l'autorité. Une réalité fondée sur les relations d'influence. »[62] « En septembre 1997, l'assemblée modifie le statut. Le coordinateur est nommé unique représentant de l'ASSEM, l'organe de gestion de l'ASSEM est transformé en un groupe sans pouvoir qui s'occupe seulement de tenir à jour les outils du SRI, l'organe d'arbitrage est éliminé et à sa place est prévue la pratique de médiation. En cas de controverse, n'importe quel adhérent peut devenir médiateur, s'il est appelé par un adhérent impliqué dans la controverse. »[63] « L'assemblée d'octobre 1998 accepte définitivement la démission du coordinateur et précise les conditions d'élaboration du projet de nouvelle entente. L'élaboration du projet d'entente est faite

par des réunions hebdomadaires, ouvertes à tous les adhérents, jusqu'à la fin de l'année 1998. En janvier 1999, le projet est soumis à l'assemblée. Elle se trouve devant un projet portant l'élimination de tout organe social. […] Le moment arrive, mais l'assemblée ne parvient pas à délibérer. Ainsi, l'ASSEM-SRI aboutit à sa liquéfaction. »[64]

Pour un certain nombre d'adhérents, l'évolution du règlement SRI et celle du statut ASSEM ne permettait plus d'articuler tous les instruments. Il fallait donc éliminer l'ASSEM. Pour un autre nombre d'adhérents, il fallait par contre éliminer les instruments pour avertir. Aucune entente n'était possible entre les deux interprétations. L'une et l'autre ont suivi deux routes différentes. L'une a continué seulement avec le règlement SRI et a supprimé le statut ASSEM. L'autre a continué seulement avec le statut ASSEM et a supprimé la comptabilité SRI, en régressant à l'ordre bilatéral du réseau d'entraide.

Depuis 1999, l'expérimentation SRI ne fait plus recours au travestissement associatif de l'ASSEM. Les instruments pour converser ont été testés. Seulement l'expérimentation SRI a élaboré et a mis en place les instruments pour converser. Ils commencent désormais à réveiller un certain intérêt durant les nombreuses occasions de leur présentation, autant auprès les adhérents aux autres expérimentations qu'auprès les personnes présentes aux colloques internationaux. Les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT et REL, toutefois, n'utilisent encore que les premiers trois types d'instruments.

L’économie reliante

Le sens de l’économie sociale est celui qui est crée par les instruments d’interaction. La portée de l’économie sociale s’est arrêtée aux transactions faites avec l’argent national. Le sens de l’économie solidaire est le même que celui de l’économie sociale. La portée de l’économie solidaire concerne certains services du tiers secteur (le public non-étatique et le marchand non-profit). Elle peut inclure aussi les expérimentations avec monnaies sociales (Ithaca Hour, Otra Bolsa de Valores, RGT, SEC, TCCS, etc.) et intégrer les transactions faites avec les formes d’argent reformé (dans l’objet monétaire ou dans l’appareil comptable) et les formes d’argent complémentaire.

L’économie sociale et solidaire ne peut toutefois pas intégrer les expérimentations avec les monnaies multilatérales (LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI). La tentative de leur intégration s’arrêterait à leur surface. L’économie de ces expérimentations est une économie multilatérale. Le champ d’action et de relation de l’économie sociale et solidaire n’est donc pas le même que celui de l’économie multilatérale.

Les imaginaires et les imaginations

Les instruments d’interinformation et les instruments d’interaction sont indispensables pour donner à une personne et recevoir d’une autre. Mais ils ne renvoient pas au même comportement économique, ni à la même structure relationnelle, ni au même type de lien, ni au même type de croisement de liens. Bref, les deux ensembles d’instruments renvoient à deux imaginaires et à deux imaginations.

La notion d’imaginaire n’est pas une sorte d’erreur. Elle n’est pas, non plus, une collection d’images additionnées en un corpus. L’imaginaire est la structure relationnelle des liens et les images reliées. Il fournit la carte, le dessein, pour lire les cosmos. La notion d’imaginaire est donc statique.

L’imagination n’est pas la fantaisie, un fruit fantasque et inorganique des divagations de la fonction imaginative. L’imagination est la capacité créatrice qui, par le caractère du renvoi, donne corps singuliers et observables (formes et couleurs sensibles) aux pluralités mentalement construites et inobservables (l’esprit du « nous » et le néant du « vous »). La connaissance de la pluralité est de type indirect[65]. George, Louis, Sabine, Léandre, Sylvie, éric et Anita, sont les corps singuliers et observables qui dans un imaginaire renvoient à la pluralité du « nous », tandis que dans un autre imaginaire renvoient à la pluralité du « vous ». La notion d’imagination est donc dynamique.

L’imaginaire social et l’imagination logique

Les instruments d’interaction renvoient à l’imaginaire social et à l’imagination logique. La carte de l’imaginaire social est l’organigramme. L’organigramme permet de lire l’ordre de placement des parties. L’imaginaire social est construit par la pluralité du « nous ». Cette pluralité est constituée de parties qui sont situées aux différents croisements de la structure relationnelle. Tous les croisements de l’organigramme sont hiérarchisés. Chaque partie est représentée par un référent. La pluralité du

« nous » s'impose donc comme un réel objectif et universel, dont l'engendrement de sens est donné avant la transaction et procède par le principe de référence. Le référent est la seule manifestation possible du « nous ». Le mode de connaissance indirecte du « nous » objectif et universel suit donc les trois principes d'engendrement du sens de la logique.

Chaque époque historique est commencée par un imaginaire social. Il a ordonné le comportement économique et la structure relationnelle entre les humains, durant l'antiquité, le moyen âge et la modernité. Cet ordre a été vécu par l'imagination logique et a tellement duré que le terme cosmos (du grec *kósmos*, ordre) a fini pour signifier uniquement ordre universel. À chaque questionnement de l'ordre universel, l'époque termine, mais la nouvelle époque commence par un autre ordre universel.

Au XII^{e} siècle, la science philosophique du réel objectif et universel avait été questionnée par les nominalistes, à l'occasion de la fameuse question des universaux, c'est-à-dire des idées ou significations générales. Gilbert Hottois a ainsi présenté la question et les positions : « Lorsque j'utilise un nom commun ou général (par exemple : 'homme' ou 'humanité'), la signification qu'il exprime existe-t-elle en tant que telle, c'est-à-dire comme une entité générale (une essence universelle, idéale mais réelle), ou bien le nom n'est-il qu'une étiquette commode derrière laquelle il n'y a rien de général, mais seulement un ensemble de choses particulières et concrètes (en l'occurrence, les individus humains), auxquelles le nom commun permet en quelque sorte de référer globalement ? Pour les nominalistes, seules existent des choses particulières ; l'universel n'existe pas en soi ; les universaux ne sont que des 'noms', des termes utilisés d'une certaine manière pour référer en une fois à un nombre plus ou moins grand de choses particulières rassemblées sur la base de similitudes sensibles. Des hommes existent, l''humanité' ou l''homme' n'existe pas. Les opposants aux nominalistes sont les idéalistes, mais on les appelle ici des 'réalistes' parce qu'ils prétendent accorder une réalité en soi aux universaux. Pour eux, le mot 'humanité' désigne l'essence réelle de tous les êtres particuliers appelés 'hommes' : *soit* cette essence existe dans un monde transcendant comme une 'idée' objective mais immatérielle (Platon) ou comme une pensée éternelle de Dieu (Saint Augustin), *soit* elle existe dans les choses particulières seulement, suivant le modèle aristotélicien, *soit* elle existe à la fois en Dieu et dans les choses particulières, l'esprit humain ne pouvant la connaître qu'en l'abstrayant de celles-ci (Saint Thomas). Dans tous les cas cependant, l'universel a une existence réelle, indépendante de l'entendement humain et de ses constructions. Le nominalisme médiéval le plus célèbre fut Guillaume d'Occam (1285-1349) de l'université d'Oxford. Son nom est associé au principe nominaliste fondamental : 'Il ne faut pas multiplier les entités au-delà de ce qui est nécessaire' (le 'rasoir d'Occam' parce qu'il coupe les pseudo-réalités métaphysiques engendrées par le langage). Il est donc inutile et nuisible, car source de confusions, d'erreurs et de perte de temps, d'imaginer une essence de l'Homme derrière la réalité concrète des hommes. »[66]

À la modernité, Descartes s'est inscrit dans la continuité de l'imaginaire social des époques historiques précédentes. Même s'il a introduit la voûte hiérarchique des trois idées de la raison (Sujet-Dieu-Objet), la pensée cartésiano-moderne se caractérise par le primat du Sujet. Pour Descartes, les représentations du sujet seraient objectives parce qu'elles sont ce qu'il pose devant soi (objectare = mettre, poser devant), c'est-à-dire ce qu'il constitue et appréhende directement, et dont il peut être sûr. Kant croit en l'existence réelle des idées de la raison, mais elles ne peuvent devenir des objets de connaissance parce qu'elles sont des absolus, des esprits ou des noumènes (du grec *noûs*, esprit). Une leur connaissance serait métaphysique. Ne reste donc pour Kant que la connaissance des phénomènes, car ils sont co-constitués par l'expérience (qui fournit la matière) et par la raison cognitive (qui structure). Nietzsche achève l'histoire de la métaphysique occidentale et culmine dans le nihilisme. Les aspects de l'achèvement nihiliste de la métaphysique sont qu'il n'y a que des observables, dont leur totalité est un devenir dépourvu de sens et de but, qui vise son propre développement ou son accroissement infini.

La science moderne a visé autant le savoir théorique pour la formulation des lois générales que le

savoir éthique et politique pour guider la discussion argumentée et l'aptitude à délibérer, mais graduellement elle a surtout visé le savoir technologique pour guider la production et la fabrication. Cette science a été engagée à expliquer les processus de cause-effet. L'usage que cette science faisait de la matière n'était que celui de la masse et de l'énergie. La masse a été étudiée et appliquée de manière particulière par la physique classique de Galilée et Newton à partir du XVI^{e} siècle. L'énergie a été objet de grande recherche dans le XIX^{e} siècle et la première moitié du XX^{e} siècle. Masse et énergie, surtout les énergies électrique et nucléaire, sont à la base des projets de l'industrialisation et de technicisation du monde pour créer structures et améliorer les conditions de vie.

L'imaginaire multilatéral et l'imagination redondante

Les instruments d'interinformation renvoient à l'imaginaire multilatéral et à l'imagination redondante. La carte de l'imaginaire multilatéral est l'astérisque. L'astérisque permet de lire l'ordre d'apparition des images singulières qui peuvent ressortir d'un simple croisement de liens. L'imaginaire multilatéral est construit mentalement par le « vous ». Cette pluralité donne un ordre subjectif et personnel, dont l'engendrement de sens s'instaure durant le transfert et procède par les principes de métonymie et de métaphore. Le mode de connaissance indirecte du « vous » suit les critères de la redondance, non pas d'une répétition de la manifestation du « vous » par le même opérateur multilatéral, mais par n'importe quel autre opérateur multilatéral.

La modernité est donc terminée. La science postmoderne a commencé à explorer la dimension informationnelle. Aux États-Unis, le premier ordinateur digitale électronique à usage général a été produit en 1945, ce qui a permit l'essor des techniques de traitement de l'information. L'introduction de cette dimension et l'essor de ces techniques ont stimulé la création d'un nouvel ordre systémique. Le comportement économique et la structure relationnelle peuvent être ordonnés par l'imaginaire multilatéral. Son ordre s'est déjà instauré dans l'expérimentation SRI. Il est en train d'être vécu par l'imagination redondante et il commence à s'instaurer aussi dans les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT et REL. Cet avènement, toutefois, a été précédé par des affirmations scientifiques, surtout dans le champ de la physique et de la physiologie du cerveau.

Dans le champ de la physique, Einstein a éliminé les faits et les entités inobservables, tels que le mouvement absolu et l'éther. Seulement les mouvements relatifs des corps observables étaient pris en considération. Heisenberg a expérimenté que l'observé ne se montre pas par toutes ses caractéristiques. Plus on cherche de mesurer la position d'un objet et plus sa quantité de mouvement devient incertaine. De la théorie de la relativité et de la relation d'incertitude on peut déduire que l'observé n'est pas objectif, mais il dépend et de l'observateur et des instruments d'observation. De la pluralité objective du « nous », la physique est passée à la pluralité subjective du « vous ».

En vérifiant le paradoxe EPR (Einstein, Podolski, Rosen), le physicien français Alain Aspect a montré en 1982 que si l'on prend une molécule formée de deux atomes de « spin » (charge) égal, mais de rotation inverse, on peut casser la molécule, et envoyer les deux atomes libérés dans des directions opposées. Auparavant, ils étaient « mariés », complémentaires. Or, même séparés, ils sont restés unis : si l'on change le « spin » de l'un, cela modifie aussi le « spin » de l'autre. En changeant le « spin » d'un atome change aussi celui de l'autre, même s'ils semblent être séparés. Entre les atomes il y aurait donc une « fidélité », une relation.

Cette relation ne serait-elle pas dans la fracture entre les liens ? Leibniz dans sa conception holistique avait dit qu'autre à l'espace, le temps et la causalité, il fallait aussi considérer la correspondance. Carl-Gustave Jung a appelé celle-ci « synchronicité », c'est-à-dire des télescopages spatio-temporels, de moments de coïncidence où tout est donné à voir en même temps, par-cela les

catégories de l'espace et du temps. Ce qui semble discontinu, situé sur la flèche du temps, régis par une loi de causalité, serait aussi, et à un autre niveau du champ unitaire, « secrètement » en interrelation.

Mais cette interrelation serait possible par quel type d'ordre ? La thermodynamique du dix-neuvième siècle avait décrit un univers où l'entropie augmentait et les structures inévitablement se fragmentaient. Comment peut se maintenir l'ordre ou comment peut apparaître un ordre supérieur nonobstant l'augmentation de l'entropie ? Ilya Prigogine a découvert une thermodynamique qui décrit la formation inévitable de nouveaux ordres en situation lointaine de l'équilibre. Chaque ordre est fluctuant, mais stable, du fait qu'il peut changer seulement s'il est soumis à des fluctuations extrêmement intenses. Si les fluctuations ne peuvent être atténuées, la structure relationnelle perd sa forme ordonnée. Elle entre dans une crise dont l'aboutissement est le changement structurel. Durant la période de crise, il y a le chaos. Puis, le chaos évolue vers un nouvel ordre de niveau supérieur.

David Bohm a cherché l'ordre qui relie les observables et il a imaginé la présence d'un mouvement comme un tout, c'est-à-dire d'un holomouvement. Dans un métal, le mouvement des électrons individuels pouvait superficiellement sembler « causale », mais l'effet cumulatif des petites fluctuations d'un nombre énorme (10^{23}) d'électrons produisait un holomouvement. Bohm a mathématiquement prouvé que l'holomouvement reflétait le comportement de chaque électron dans le métal. Réciproquement, chaque électron impliquait l'holomouvement. L'holomouvement est donc implicite tandis que le mouvement individuel est explicite. Pour qu'il y ait cette réciprocité multilatérale (holomouvement et mouvement singulier), il faut faire l'hypothèse d'un système multilatéral. En 1957, David Bohm a soutenu que la commune conception de causalité était trop limitée : en réalité la cause de n'importe quelle chose réside dans chacune des autres choses. C'est désormais comme dire que la reliance est une reliance multilatérale. En 1980, David Bohm[67] l'a exprimée par l'analogie de l'hologramme. Contrairement au photogramme, où chaque pièce correspond à une région de la scène photographiée, l'hologramme permet que chaque pièce contienne toute la scène, même s'il était très petit. Le monde observé est donc une holographie, c'est-à-dire une structure holiste où chacun est un tout. Chaque point de la structure holiste est, à lui seul, toute la structure, à l'image du collier d'Indra dans la mythologie hindoue : dans chacune de ses perles se reflétait le collier tout entier. Dans la même façon, chaque objet dans le monde n'est simplement pas soi même, mais il contient chaque autre objet, et en effet il est chaque autre objet.

Dans le champ de la physiologie du cerveau, Karl Pribram a défié l'axiome comportementaliste selon lequel les impulsions nerveuses prennent la forme d'un arc réflexe. Dans les années soixante, il a montré, par contre, qu'elles agissent comme des systèmes de rétroaction (feedback), tourbillons dans lesquels le stimule et la réponse se modifient constamment l'un avec l'autre. Dans les années soixante-dix, il a fait l'analogie entre la théorie de l'holographie et la mémoire délocalisé. L'hologramme pouvait être un modèle pour l'étude et de la mémoire et du système visuel du cerveau. L'observateur qui bouge pendant qu'il regarde l'hologramme a l'impression de voir le monde « tout autour ». En partant de l'hypothèse de Wolfgang Köhler, selon lequel le cerveau reproduit une image exacte du monde externe, Karl Pribram a déduit qu'aussi les transformations du cerveau reflètent constamment celles du monde. Le cerveau serait donc holographique à la même façon que l'est le monde externe.

En partant de l'hypothèse de Wolfgang Köhler, on peut aussi déduire qu'à leur tour les transformations du monde externe reflètent celles du cerveau. Par l'imaginaire multilatéral, chacun est sujet et objet, observateur et observé. Chacun s'engage dans le processus d'observation. L'un se sent une singularité qu'observe l'autre et le comprend comme un des interprètes de sa pluralité. Le dépassement de la distinction logique du sujet-objet pose fine à la croyance d'un espace, d'un temps et d'un mouvement absolus. Les principes d'engendrement de sens qui procèdent de la métonymie et de la métaphore permettent d'affirmer que le cerveau et le monde sont symétriques.

Le principe de l'oxymore

Chaque personne qui agit dans un système ha la faculté d'imaginer la pluralité. L'imagination logique lui donne la possibilité minimale d'imaginer, tandis que l'imagination redondante lui donne la possibilité maximale d'imaginer. L'imagination redondante est un processus holiste (la pluralité du « vous » est indivisible), tandis que l'imagination sociale est un processus réductionniste (la pluralité du « nous » est divisible en parties). L'expérimentation RGT a tracé une évolution réductive au minimum de l'imagination, tandis que la SRI a tracé une évolution instaurative au maximum de l'imagination.

Entre les deux groupes d'expérimentations (Ithaca Hour, Otra Bolsa des Valores, RGT, SEC et TCCS, d'une part, LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, d'autre part), rien ne se synthétise par la dialectique. La diversité des comportements économiques ne se synthétise pas hiérarchiquement dans l'unité du fait monétaire national ou du fait monétaire européen. La diversité des structures relationnelles ne se synthétise pas, non plus, hiérarchiquement dans l'unité du fait sociale ou du fait solidaire. La diversité des imaginaires et des imaginations ne peut donc pas se synthétiser hiérarchiquement. Le fait monétaire, le fait relationnel et le fait imaginatif sont doubles. Il y a deux types de faits et ceux-ci persistent dans la dualité. La dialectique exprime la dualité, mais elle ne rend pas compte de sa persistance. Par la synthèse, elle aboutit toujours à l'unité. Une chose est donc complètement nouvelle : le procédé de la dialectique ne donne pas la possibilité d'intégrer les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, dans le champ d'action et de relation de l'économie sociale et solidaire.

La conjonction de la dualité par la personne humaine

La personne qui connaît et qui agit seulement dans le fait monétaire de l'argent, dans le fait relationnel de l'association, dans l'ordre de l'imaginaire social et par l'imagination logique ne procède que par le principe de la dialectique. Ce type de faits se passe dans le champ d'action et de relation de l'économie sociale et solidaire. La personne qui connaît et agit dans les deux champs, autant dans celui de l'économie sociale et solidaire que dans celui de l'économie multilatérale, applique le principe de l'oxymore. Ce principe permet de procéder à la conjonction de la dualité des deux champs sans les synthétiser en une unité. Les deux champs d'action et de relation peuvent donc être en relation sans que leur dualité se perde dans l'unité.

Le rythme entre ces deux champs est le dépassement d'une leur apparente opposition. Leur tension définit alors leur complémentarité, en même temps qu'elle leur donne du sens. Le nexus qui les relie sans les synthétiser peut donc être chaque personne humaine. Seulement elle peut construire mentalement la pluralité universelle du « nous » et la pluralité personnelle du « vous ». Seulement elle peut appartenir à une association et peut créer en même temps sa multitude. Seulement elle est capable de vivre autant les liens fonctionnels que les liens émotionnels. Seulement elle peut faire la navette entre les deux champs d'action et de relation.

La navette de l'économie reliante

Chaque type de faits économiques est doublement polarisé, vers sa mort et vers sa vie,

négativement et positivement. Le principe de l'oxymore peut harmoniser les variations des deux types de faits économiques. Quand l'un est en crise et procède vers sa mort, la personne humaine peut recourir à la vitalité de l'autre, au lieu de subir les conséquences de son éclatement tragique.

L'économie sociale se polarise négativement et peut aller vers sa mort quand elle applique la justice commutative. Cette justice repose sur le principe « à chacun selon sa contribution ». Elle correspond à l'idée d'équité ou d'égalité des droits. Sa forme de distribution est une redistribution horizontale, c'est-à-dire une simple assurance. Par exemple, « en théorie économique néo-classique, à l'équilibre, le salaire correspond à la productivité marginale du travail, il n'y a donc aucune injustice dans la distribution des revenus. Autre exemple : dans un système d'assurance retraite, chacun reçoit une pension proportionnelle au montant et à la durée de ses cotisations, les hauts salaires, et ceux n'ayant pas connu le chômage (qui interrompt les cotisations) recevront donc plus que les bas revenus car ils ont plus cotisé. »[68] La justice commutative est donc une déliance sociale.

L'économie sociale se polarise positivement et maintient sa vie quand elle applique la justice distributive. Cette justice repose sur le principe « à chacun selon ses besoins ». Elle corresponde à l'idée d'égalité des conditions et tend à rapprocher les revenus des riches et des pauvres. Sa forme de distribution est une redistribution verticale, c'est-à-dire une solidarité. « Dans cette optique, une répartition uniquement basée sur l'équité est considérée comme injuste car elle ne donnerait rien à celui qui est incapable de subvenir seul à ses besoins. Par exemple, le R.M.I. ou le système des bourses d'étude, sont réservés aux plus démunis. »[69] La justice distributive est donc une reliance sociale.

L'économie multilatérale se polarise négativement et va vers sa mort quand elle n'applique ni les limites de confiance et ni la mise à zéro du solde comptable abandonné. Des adhérents peuvent ainsi dépasser les limites de confiance et surtout abandonner impunément leur solde comptable sans le mettre à zéro. Cette inapplication facilite la déliance multilatérale.

L'économie multilatérale se polarise positivement et maintient sa vie quand elle applique les limites de confiance et le partage du solde comptable abandonné. L'adhérent qui abandonne son compte, sans mettre à zéro le solde, perd la bonne réputation vis-à-vis de sa multitude personnelle. Cette application renforce la reliance multilatérale.

L'économie reliante s'obtient par la navette entre la polarisation positive de l'économie sociale et solidaire et la polarisation positive de l'économie multilatérale.

La navette de l'économie reliante par le principe de l'oxymore

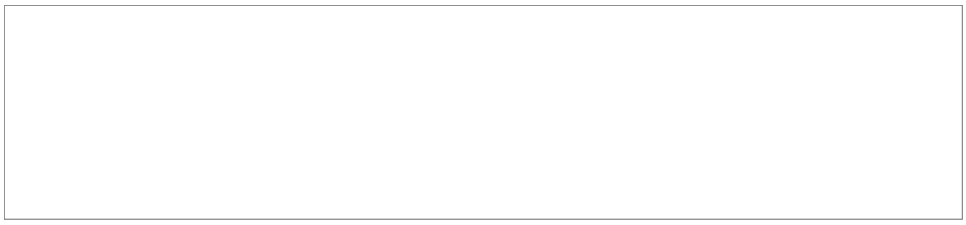

La situation conflictuelle du profil sémantique

L'expérimentation SRI-ASSEM et l'expérimentation RGT sont deux exemples de profil sémantique. Dans la première expérimentation, les instruments d'interaction travestissaient superficiellement les instruments d'interinformation. Dans la deuxième expérimentation, les instruments d'interinformation s'étaient faufilés sous les instruments d'interaction. La solution a été

le passage à la continuité sémantique, l'une vers l'économie multilatérale (par l'élaboration des instruments pour converser) et l'autre vers l'économie sociale et solidaire (par la suppression des instruments pour avertir).

Les expérimentations LETS, SEL, TR, BdT et REL, ne sont pas dans la situation de continuité sémantique. Elles montrent un profil sémantique. Ces expérimentations se sont constitués comme des associations. Jusqu'à quand les instruments pour discuter ne seront pas remplacés par les instruments pour converser, le travestissement continuera à exister. Les pouvoirs constitués peuvent et doivent intervenir sur les instruments d'interaction pour les intégrer officiellement dans leur champ d'action et de relation, par le principe de la dialectique. Mais du moment que les instruments d'interaction sont seulement un travestissement des instruments d'interinformation, la situation ne peut que devenir conflictuelle, autant parmi les opérateurs multilatéraux que vis-à-vis des pouvoirs constitués.

L'économie sociale et solidaire a poussé pour une action législative à leur faveur, et cela a protégé les opérateurs multilatéraux des condamnations judiciaires « de travail clandestin et emploi de travailleurs clandestins ». Mais cela les a aussi limitées à la démarche « d'utilité sociale ».

Le cadeau s'est révélé un poison car il a favorisé la stratégie législative de la récupération par incorporation des instruments d'interinformation dans les instruments d'interaction. De fait, la loi existante en Italie et le projet de loi français renforcent le travestissement. Il s'agit d'un malentendu improductif qui implique un gaspillage d'argent (en cas de subventions publiques à l'association qui gère l'expérimentation LETS, SEL, TR, BdT et REL) et un obstacle au passage vers la continuité sémantique.

Conclusions

L'impact des expérimentations LETS, SEL, TR, BdT, REL et SRI, est relativement faible partout dans le monde. Seulement en Europe, leur réception est relativement stable. Sur le continent américain, leur réception est même régressée à la faveur des expérimentations Ithaca Hour et RGT. Leur réception est surtout haute auprès du milieu post-soixante-huitard. Les hommes ont été réceptifs moins que les femmes et les jeunes moins que tous. La pénétration de l'imaginaire multilatéral et de l'imagination redondante dans les consciences est encore peu profonde et peu prégnante.

À part l'expérimentation SRI, l'agglomération complète des instruments d'interinformation est encore en train de se faire. Dans les autres expérimentations, l'imaginaire multilatéral est encore latent. Entre l'imaginaire multilatéral et la surface visible, il y a une distance qui è constituée par l'épaisseur du travestissement. Les instruments pour converser, élaborés et mis en application dans l'expérimentation SRI, ont permit d'abord le passage du profil sémantique à la continuité sémantique et puis de donner une appellation à cet imaginaire. Tous les instruments d'interinformations sont ainsi devenus compréhensibles et reproductibles ailleurs.

La force problématique de ce passage du travestissement à la continuité sémantique est en train d'inciter la recherche scientifique de plusieurs universitaires qui préparent leur DEA ou leur thèse de doctorat. Leur démarche heuristique est en train de suivre aussi le penchant de l'imaginaire multilatéral. Cela consolide l'imaginaire multilatéral et pose les bases pour un bouleversement des fondements mêmes de la sociologie et de l'économie, telles qu'elles sont conçues dans les universités.

La sociologie a étudié uniquement les liens fonctionnels et leur structuration en une reliance sociale. L'analyse du sociologue s'est limitée à relever les spécificités de certains instruments d'interaction (surtout des instruments pour discuter), afin d'expliquer des phénomènes sociaux particuliers. L'économie politique a étudié les actes de donner et de recevoir sur un marché et le comportement dans le système monétaire de l'argent. Elle a conçu les ressources comme rares et les besoins comme illimités. L'analyse de l'économiste s'est limitée à relever les spécificités des instruments d'interaction (surtout des instruments pour payer), afin d'optimiser la production et la consommation des biens.

La sociologie économique, en distinguant quatre structures relationnelles et quatre comportements économiques, à étendu son étude aux réseaux, autant d'entraide que de troc. L'hybridation des ressources ne peut concerner que l'échange marchand du réseau de troc et la centralité redistributive du système social. La symétrie réciproque échappe à cette hybridation. La sociologie économique a renforcé et augmenté la portée de l'économie sociale et solidaire. Mais sa portée ne peut pas augmenter au-delà du sens de la pluralité du « nous ». L'économie sociale et solidaire ne peut travailler que pour l'application de la justice distributive, seulement. La symétrie réciproque du réseau d'entraide et du système multilatéral ouvre un autre champ d'action et de relation. Il est celui du multilatéral. Le sens du multilatéral est celui du « vous ». Seulement la personne humaine peut construire mentalement autant le « nous » que le « vous ». Seulement elle peut donc intégrer les deux champs d'action et de relation et faire la navette entre l'économie sociale et solidaire et l'économie multilatérale.

Bibliographie

ARISTOTE, *La Métaphysique*, liv. Δ. § 9, t. I, Vrin, p.275.

BAYON Denis, *Les S.E.L., pour un vrai débat*, Levallois-Perret, Éditions Yves Michel, 1999.

BERNARD Michel et LUCQUET Jean-Marc (dossier coordonné par), "Les Systèmes d'Échanges Locaux. Pour changer échangeons », *Silence*, *Hors-Série*, Lyon, 1998.

BLANC Jérôme, « Les monnaies parallèles, une composante normale des usages monétaires », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58.

BOHM David, *Universo, mente, materia. L'ordine sottostante al caos nella fisica moderna*, (trad. 1980 de : Wholeness and Implicate Order), Como, red studio redazionale, 1996.

CAILLé Alain, "Trente thèses pour contribuer à l'émergence d'un gauche nouvelle et universalisable", in *Comment peut-on être anticapitaliste ? La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, N° 9, 1er semestre 1997, La Découverte/M.A.U.S.S.

Centre Auguste et Léon Walras, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon *Sens et porté de l'économie Solidaire*, Dossier scientifique pour les « Deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire », Lyon 5-7 février 2002.

DELAS Jean-Pierre et MILLY Bruno, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Sirey Éditions Dalloz, 1997.

GORZE André, *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris, Éditions Galilée, 1997, p. 186.

HEIDEGGER Martin, *L'Être et le Temps*, (1927), Paris Gallimard, 1986.

HOBBES Thomas, *Léviathan, Traité de ka matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, (1651), Sirey, 1971.

HOTTOIS Gilbert, *De la Renaissance à la Postmodernité. Une histoire de la philosophie moderne et contemporaine*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997.

KANT émmanuel, *Métaphysique des mœurs, Doctrine du droit*, Paris, Vrin, 1re partie.

LAACHER Smaïn, « L'État et les systèmes d'échange locaux. Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. L'exemple du procès de Foix », in *Politix Revue des sciences sociales du politique. Définir l'intérêt général, n°42*, deuxième trimestre, Paris, L'Harmattan, 1998.

LATOUCHE Serge, « La monnaie au secours du social ou le social au secours de la monnaie : les SEL et l'informel », in *Comment peut-on être anticapitalistes ?. La revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, Paris, n° 9, 1er semestre 1997, La découverte/M.A.U.S.S.

LEE R., "Moral money? LETS and the social construction of local economic geographies in Southeast England", in *Environment and Planning*, Grande Bretagne, Pion, Vol. 28, 1996.

LIETAER Bernard, « Community Currencies: A new Tool for the 21st Century », in *World Business Academy Perspectives*, vol. 8, n.2, Berrett-Koehler Publisher, 1994.

LIETAER Bernard, *The social impact of electronic money: a challenge to the European union? A Report to the European Commission's Forward Studies unit, Brussels, And Instituto de Prospectiva Technologica, Sevilla,* European Commission, Forward Studies Unit, February 1998, p. 31, e p. 48 bis.

LOCKE John, *Traité sur le gouvernement civil*, (1690), (trad.), Flammarion, 1992.

PERNA Tonino, "Prefazione. La new economy e le « altreconomie »", in Palmese Barbara e Sereni Simone (a cura di), *Senza denaro. Guida ai sistemi di scambio non monetario*, Roma, Edizioni Lavoro, 2000.

POLANYI Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983

PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

PRIMAVERA Heloisa, *La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique*, http://money.socioeco.org 2001.

RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000.

RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999.

ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Paris, N°58, 1999.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, 1762, Chapitre 6, NRF La Pléiade, 1970.

SERVET Jean-Michel (dir.), *Une économie sans argent. Les Systèmes d'Échange Local*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

Speciale del TG1, 01/02/1997.

VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles, pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58.

WATTEAU Eric, « Les SEL en Belgique », in SERVET Jean-Michel (dir.), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras, 1999-2000*, Paris, Economica, 1999.

WATTEAU Éric, « Reportage en Irlande, Au pays des LETS », in *Troc en Stock n°8*, Bruxelles, juin 1996.

WILLIAMS C. C., « Local exchange and trading systems: a new source of work and credit for the poor and unemployed? », in *Environment and Planning*, Grande Bretagne, Pion, Vol. 28, 1996.

Table

Introduction. 2
Le champ de l'économie sociale et solidaire. 3
L'approche théorique. 3
Toute monnaie est argent 3
La réciprocité est fondée dans le cadre de l'association. 4
Tout système est ordonné hiérarchiquement 5
Le principe de la dialectique. 6
La stratégie de subordination. 7
La stratégie d'incorporation. 9
Les sens des instruments. 10
Les instruments d'interaction. 10
Les instruments pour constituer 10
Les instruments pour échanger 12
Les instruments pour payer 13
Les instruments pour discuter 15
Les instruments d'interinformation. 18
Les instruments pour adhérer 18
Les instruments pour transférer 19
Les instruments pour avertir 20
Les instruments pour converser 24
L'économie reliante. 27
Les imaginaires et les imaginations. 27
L'imaginaire social et l'imagination logique. 27
L'imaginaire multilatéral et l'imagination redondante. 29
Le principe de l'oxymore. 30
La conjonction de la dualité par la personne humaine. 31
La navette de l'économie reliante. 31
La situation conflictuelle du profil sémantique. 32
Conclusions. 33
Bibliographie. 34
Table. 36

[1] Centre Auguste et Léon Walras, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon *Sens et porté de l'économie Solidaire*, Dossier scientifique pour les « Deuxièmes rencontres inter-universitaires de l'économie sociale et solidaire », Lyon 5-7 février 2002.

[2] CAILLé Alain, "Trente thèses pour contribuer à l'émergence d'un gauche nouvelle et universalisable", in *Comment peut-on être anticapitaliste ? La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, N° 9, 1er semestre 1997, La Découverte/M.A.U.S.S., p. 321.

[3] POLANYI Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

[4] LIETAER Bernard, « Community Currencies: A new Tool for the 21st Century », in *World Business Academy Perspectives*, vol. 8, n.2, Berrett-Koehler Publisher, 1994, p. 80.

[5] WILLIAMS C. C., « Local exchange and trading systems: a new source of work and credit for the poor and unemployed? », in *Environment and Planning*, Grande Bretagne, Pion, Vol. 28, 1996, pp. 1395-1415.

[6] LEE R., "Moral money? LETS and the social construction of local economic geographies in Southeast England", in *Environment and Planning*, Grande Bretagne, Pion, Vol. 28, 1996, pp. 1377-1394.

[7] Speciale del TG1, 01/02/1997.

[8] LATOUCHE Serge, « La monnaie au secours du social ou le social au secours de la monnaie : les SEL et l'informel », in *Comment peut-on être anticapitalistes ?. La revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, Paris, n° 9, 1er semestre 1997, La découverte/M.A.U.S.S., p. 270.

[9] LIETAER Bernard, *The social impact of electronic money: a challenge to the European union? A Report to the European Commission's Forward Studies unit, Brussels, And Instituto de Prospectiva Technologica, Sevilla,* European Commission, Forward Studies Unit, February 1998, p. 31, e p. 48 bis.

[10] BERNARD Michel et LUCQUET Jean-Marc (dossier coordonné par), "Les Systèmes d'Échanges Locaux. Pour changer échangeons », *Silence*, *Hors-Série*, Lyon, 1998.

[11] VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, pp. 1-2.

[12] VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles, pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 2.

[13] CAILLé Alain, "Trente thèses pour contribuer à l'émergence d'un gauche nouvelle et universalisable", in *Comment peut-on être anticapitaliste ? La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, N° 9, 1er semestre 1997, La Découverte/M.A.U.S.S., p. 321.

[14] CAILLé Alain, "Trente thèses pour contribuer à l'émergence d'un gauche nouvelle et universalisable", in *Comment peut-on être anticapitaliste ? La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, N° 9, 1er semestre 1997, La Découverte/M.A.U.S.S., p. 321.

[15] CAILLé Alain, "Trente thèses pour contribuer à l'émergence d'un gauche nouvelle et universalisable", in *Comment peut-on être anticapitaliste ? La revue du M.A.U.S.S.*, Paris, N° 9, 1er semestre 1997, La Découverte/M.A.U.S.S., p. 321.

[16] ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 24.

[17] ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 24.

[18] ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 23.

[19] ROBIN Jacques, « Perspectives pour les monnaies plurielles », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 24.

[20] BLANC Jérôme, « Les monnaies parallèles, une composante normale des usages monétaires », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 5.

[21] BLANC Jérôme, « Les monnaies parallèles, une composante normale des usages monétaires », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 5.

[22] VIVERET Patrick, « Des monnaies plurielles, pour une économie plurielle », in *Transversales Science Culture*, Paris, Juillet-Août 1999, N°58, p. 2.

[23] WATTEAU Éric, « Reportage en Irlande, Au pays des LETS », in *Troc en Stock n°8*, Bruxelles, juin 1996, p. 21.

[24] WATTEAU Éric, « Les SEL en Belgique », in Jean-Michel Servet (dir.) *Exclusion et Liens Financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Economica, 1999, p. 394.

[25] Dans la lettre datée 22 novembre 1993 SD/FPC, Mrs S. Davies, manager du Citizens Advice Bureau, clarifiait à l'adhérent LETS ce qui suit : « In summary the Welfare Rights Unit recommends that you spend less than 16 hours per week on the favour exchange scheme and that you make sure that you can satisfy the Unemployment Benefit office that you are still available/actively seeking work if they find out that you are involved in the barter system. The value of the services you receive would not be treated as earnings and would not reduce any income support entitlement. »

[26] WATTEAU Eric, « Les SEL en Belgique », in SERVET Jean-Michel (dir.), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras, 1999-2000*, Paris, Economica, 1999, p. 395.

[27] LAACHER Smaïn, « L'État et les systèmes d'échange locaux. Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. L'exemple du procès de Foix », in *Politix Revue des sciences sociales du politique. Définir l'intérêt général, n°42*, deuxième trimestre, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 140.

[28] LAACHER Smaïn, « L'État et les systèmes d'échange locaux. Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général. L'exemple du procès de Foix », in *Politix Revue des sciences sociales du politique. Définir l'intérêt général, n°42*, deuxième trimestre, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 140-141.

[29] SERVET Jean-Michel (dir.), *Une économie sans argent. Les Systèmes d'Échange Local*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, pp. 298-299.

[30] SERVET Jean-Michel (dir.), *Une économie sans argent. Les Systèmes d'Échange Local*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 298.

[31] BAYON Denis, *Les S.E.L., pour un vrai débat*, Levallois-Perret, Éditions Yves Michel, 1999, p. 95.

[32] SERVET Jean-Michel (dir.), *Une économie sans argent. Les Systèmes d'Échange Local*, Paris, Seuil, 1999, pp. 309-310.

[33] PERNA Tonino, "Prefazione. La new economy e le « altreconomie »", in Palmese Barbara e Sereni Simone (a cura di), *Senza denaro. Guida ai sistemi di scambio non monetario*, Roma, Edizioni Lavoro, 2000, p. 10.

[34] ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, 1762, Chapitre 6, NRF La Pléiade, 1970, pp. 360-361.

[35] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[36] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[37] HOBBES Thomas, *Léviathan, Traité de ka matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, (1651), Sirey, 1971, p. 178.

[38] GORZE André, *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris, Éditions Galilée, 1997, p. 186.

[39] ARISTOTE, *La Métaphysique*, liv. Δ. § 9, t. I, Vrin, p.275.

[40] KANT émmanuel, *Métaphysique des mœurs, Doctrine du droit*, Paris, Vrin, 1re partie, p. 167

[41] HOTTOIS Gilbert, *De la Renaissance à la Postmodernité. Une histoire de la philosophie moderne et contemporaine*, Bruxelles, De Boeck & Larcier s.a., 1997, pp. 145-146.

[42] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[43] PRIMAVERA Heloisa, *La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique*, http://money.socioeco.org 2001.

[44] LOCKE John, *Traité sur le gouvernement civil*, (1690), (trad.), Flammarion, 1992.

[45] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[46] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[47] PRIMAVERA Heloisa, *Monnaie sociale: permanence opportune ou rupture de paradigme ?*, http://money.socioeco.org 2001.

[48] PRIMAVERA Heloisa, *La monnaie sociale : levier du nouveau paradigme économique*, http://money.socioeco.org 2001.

[49] HEIDEGGER Martin, *L'Être et le Temps*, (1927), Paris Gallimard, 1986, p. 166.

[50] RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999, p. 402.

[51] RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999, p. 402.

[52] Certaines expérimentations ouvrent aussi un compte titré au système, mais ce compte n'est pas le compte d'un système social. Il ne génère aucune reliance structurée par la pluralité du « nous », car il n'y a aucune division du travail. Il s'agit simplement d'un compte de passage. Par exemple, dans les cas de mise à zéro de plusieurs comptes multilatéraux abandonnés, les soldes sont d'abord transportés sur le compte de passage, puis à la fin de l'année son solde est partagé sur les comptes multilatéraux. Certaines expérimentations évitent même de faire ce partage annuel : quand un opérateur multilatéral donne en même temps un savoir à plusieurs opérateurs multilatéraux (par exemple, une leçon d'espéranto d'une heure), un seul receveur émet l'informative à la faveur du donneur, tandis que chacun des autres émet une informative à la faveur du compte de passage. Le compte de passage facilite les opérations comptables quand la comptabilité est faite sur papier ou quand le software n'effectue pas automatiquement le partage du solde positif ou négatif d'un compte abandonné.

[53] Les limites de confiance ont une utilité préventive contre les abus. La confiance est donnée à chaque opérateur multilatéral. Il y a le risque que quelqu'un abandonne son compte sans mettre le solde à zéro. Les limites de confiance sont fixées à une certaine distance de la valeur zéro. Si les abus sont rares, la distance augmente, autrement elle diminue.

[54] Le SSL est le Sistema di Scambio Locale (Système d'échange Local) et l'ASSEM est l'Associazione per lo Sviluppo Sociale ed Economico di Martano (Association pour le Développement Social et Économique de Martano).

[55] RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999, p. 403.

[56] RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000, p. 235.

[57] RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999, p. 403.

[58] RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000, p. 235.

[59] Par exemple, celui qui veut adhérer peut s'adresser à n'importe quel opérateur multilatéral. Il a tous les

instruments d'interinformation, dont le formulaire d'adhésion.

[60] La conversation multilatérale peut aussi se faire par voie virtuelle. Dans certains groupes thématiques, autant de la même expérimentation que de plusieurs expérimentations, outre à converser devant la présence physique des autres, il y a aussi la possibilité de converser par voie virtuelle. Les opérateurs multilatéraux s'envoient des e-mail ou, mieux encore, ils s'entretiennent devant une web-camera qui transmet les images et la voie. Pour l'adhésion au groupe thématique de conversation virtuelle, l'aspirant opérateur écrit un message à un opérateur multilatéral virtuel, en se présentant avec son adresse électronique et en lui exprimant son désire à y adhérer. L'opérateur multilatéral virtuel fait suivre le message reçu à sa propre multitude. Chacun des autres opérateurs insère l'adresse électronique dans sa propre multitude pour la mettre au jour et puis lui donne la bienvenue par un e-mail envoyé à sa propre multitude nouvelle. L'aspirant opérateur multilatéral crée sa propre multitude en mettant les adresse électroniques qui lui arrivent dans un nouveau groupe qu'il forme sous la rubrique de son Outlook Express.

[61] RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000, pp. 236-237.

[62] RIZZO Pantaleo, « Réciprocité Indirecte et Symétrie : l'émergence d'une nouvelle forme de solidarité », in SERVET Jean-Michel (sous la direct de), *Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris, Éd. Economica, 1999, p. 404.

[63] RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000, p. 237.

[64] RIZZO Pantaleo, *L'imaginaire multilatéral. Système d'interinformation et reliance multilatérale. Profils sémantiques de LETS, SEL, TR, BdT, SRI*, Université Pierre Mendès France (Grenoble II), UFR Sciences de l'Homme et de la Société, CSRPC, thèse inédite (présentée en vue de l'obtention du doctorat de sociologie), 2000, pp. 238-239.

[65] Entre la connaissante directe et la connaissante indirecte, il n'y a pas une nette différence, mais un passage graduel de la perception ou sensation d'une singularité qui est présente à la perception ou sensation d'une singularité qui par contre interprète la pluralité absente. Il n'est pas rare de voir des petits réseaux d'entraide (à titre d'amitié, de bon voisinage ou de camaraderie) où il y a différentes formes de donner à un et de recevoir d'un autre, même en l'absence d'instruments d'avertissement sur papier ou sur software. Il suffit que chacun écoute ou que voie ce que les autres font.

[66] HOTTOIS Gilbert, *De la Renaissance à la Postmodernité. Une histoire de la philosophie moderne et contemporaine*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1997, pp. 36-37.

[67] BOHM David, *Universo, mente, materia. L'ordine sottostante al caos nella fisica moderna*, (trad. 1980 de : Wholeness and Implicate Order), Como, red studio redazionale, 1996.

[68] DELAS Jean-Pierre et MILLY Bruno, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Sirey Éditions Dalloz, 1997, p. 12.

[69] DELAS Jean-Pierre et MILLY Bruno, *Histoire des pensées sociologiques*, Paris, Sirey Éditions Dalloz, 1997, p. 12.